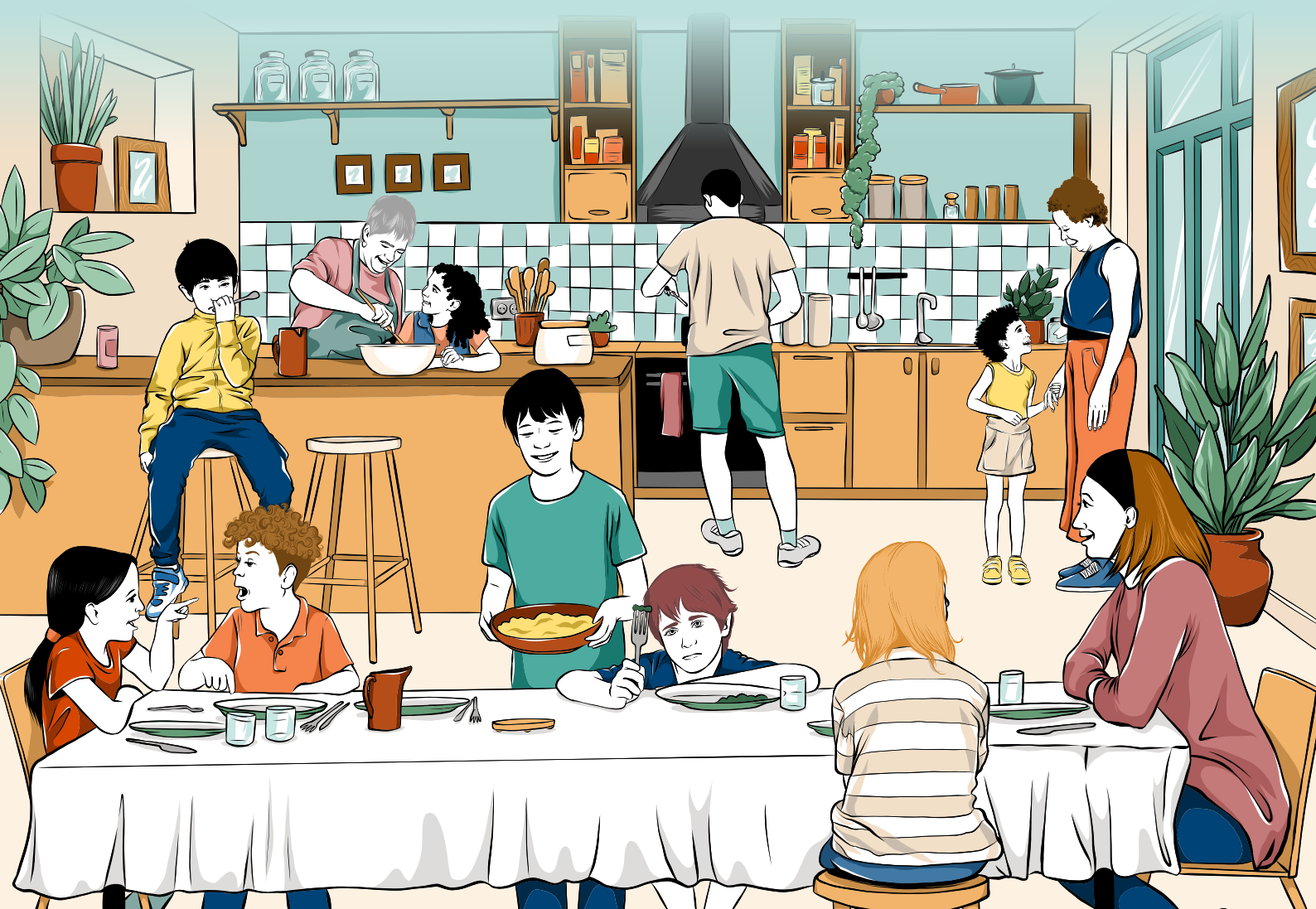


Sauvegarde 26

ENFANCE & ADOLESCENCE

RAPPORT annuel 2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUIN 2025



PERMETTRE À CHACUNE
DE GRANDIR ET DEVENIR
UNE PERSONNE RESPECTUEUSE
D'ELLE-MÊME, DES AUTRES ET DE
L'ENVIRONNEMENT



Sommaire

RAPPORT MORAL	4
L'ASSOCIATION	6
Notre projet associatif	7
Nos 6 enjeux	7
Organigramme	8
Schéma des pôles	9
Index des activités et services	9
Carte des activités en Drôme	10
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024	11
Bénéficiaires	12
Ressources humaines	12
Financements	13
Pôles et services	14
FOCUS 2024	36
LA MAISON DES PETITS	38
REMERCIEMENTS	40
ANNUAIRE DES SERVICES	42

RAPPORT MORAL

PERMETTEZ-MOI DE FAIRE MIENS, ET DONC D'EMPRUNTER LES MOTS DE MON PRÉDÉCESSEUR, ALAIN GENTHON, QUI A ASSURÉ LA PRÉSIDENTENCE DE NOTRE ASSOCIATION DURANT UNE GRANDE PARTIE DE L'ANNÉE 2024.

Dans son rapport moral de 2023, il écrivait : « Nous avons la responsabilité de maintenir l'excellence de nos pratiques, tout en évaluant nos actions passées afin d'anticiper les changements et d'assurer notre avenir, et surtout l'avenir des enfants vulnérables ». Je ne trouve pas encore, au moment où je vous parle, une meilleure formulation pour vous livrer ma définition de notre association : **QUALITÉ et INNOVATION.**

Une fois n'est pas coutume, je commencerai en évoquant le conseil d'administration et ses élus. Bien que ce rapport moral soit celui de l'année 2024, je ne peux commencer mon propos sans rendre un vibrant hommage à Jean CHAPPELLET, président de notre association pendant six années, récemment disparu de manière soudaine. Nous avons une pensée attristée pour sa famille.

L'année 2024 a été marquée par le renouvellement de notre conseil d'administration. Avec Alain GENTHON, nous avons souhaité ouvrir encore un peu plus nos rangs à la diversité socio-professionnelle et à la féminisation. Nous espérons continuer dans cette voie, tout en conservant l'idée que nos nouveaux administrateurs bénévoles adhèrent à l'esprit « Sauvegarde » et soient immédiatement imprégnés de nos valeurs associatives.

Je souhaite sincèrement remercier tous les professionnels de notre association, et en premier lieu notre directrice générale, Emmanuelle MORCEL. Leur expertise, leur engagement et leur humanité transforment chaque jour la vie des enfants et des familles que nous accompagnons. Leur engagement est la pierre angulaire d'un système en constante évolution. Durant toute l'année 2024, ils ont mis en œuvre les lignes directrices fixées par nos partenaires et par le conseil d'administration.

En effet, **2024 a été une année dense pour notre association.** Le nombre de chantiers entamés a été impressionnant.

En premier lieu, la quatrième année du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a mobilisé nos équipes autour d'un important travail d'analyse comptable et financière qui a abouti en fin d'année à un pré-bilan. Les contours de notre action, entamée en lien et à la demande du Conseil Départemental de la Drôme, s'affinent. En effet, nous avons rapproché nos chiffres de ceux des services du Département pour rentrer en 2025 dans une phase de négociation objectivée. Je veux saluer cette très importante tâche effectuée par notre direction financière. Ce remarquable

bilan a abouti à un constat partagé avec la Direction des Solidarités. L'activité et ses résultats se précisent aussi. Les services concernés, dépendants du CPOM, n'ont pas été en reste puisque très tôt dans l'année 2024, ils ont commencé le même travail de bilan et aussi entamé un travail de projection en reprenant, dès le deuxième semestre 2024, toutes les fiches-actions du CPOM à venir.

L'année a également été marquée par **la pose de la première pierre de la Maison des Petits**, ainsi que par les premières négociations autour de la vente de nos anciens locaux. Ces projets n'auraient pu voir le jour sans **le soutien précieux de nos mécènes** – particuliers et entreprises, notamment celles dites « à mission ». Ils ont joué un rôle essentiel en apportant leur soutien financier, logistique, et en partageant leur engagement sociétal. Ces entreprises, en intégrant la responsabilité sociale dans leur modèle, ont contribué et contribueront activement, je l'espère, à la construction d'un environnement plus protecteur et solidaire pour les enfants. Eux-aussi intègrent que, défendre et soutenir la « protection de l'Enfance », doit devenir un engagement pérenne et volontaire. Le monde de l'entreprise ne peut être absent de cette lutte. Je ne pourrais les citer toutes et tous, **mais nous les remercions encore une fois.**

Le chantier primordial **de la Maison des Parentalités et des Médiations** s'est achevé avec succès. Inaugurée le 2 avril 2024, elle offre désormais un lieu de grande qualité, propice à des échanges apaisés entre familles et professionnels. Cet équipement, initié grâce au soutien plein et entier de la CAF, est maintenant parfaitement opérationnel. et illustre la force d'un partenariat fondé sur la confiance et la vision commune.

2024 a aussi été l'année de la concrétisation opérationnelle du projet **concernant le devenir du site de Puygiron.** Ce projet se veut innovant et exemplaire, il s'est bâti autour **d'une communauté d'actions.** Le soutien de « l'espace de recherche et de prospective » a été très actif et nous devons le saluer. Ce projet a fédéré des acteurs institutionnels comme la communauté d'agglomérations de Montélimar, la commune de Puygiron, des associations comme XP2i et des entreprises.

Les actions éducatives en milieu ouvert font face à des défis majeurs. Il faut repenser l'AEMO en prenant en compte les besoins réels et la volonté des juges de s'orienter plus facilement vers des mesures renforcées ou intensifiées.

Il s'agit de repenser les actions éducatives en milieu ouvert, en privilégiant des approches plus flexibles, plus adaptées aux besoins spécifiques de chaque enfant, chaque famille, de construire un parcours plus personnalisé.

Tous ces projets ont été suivis avec rigueur par notre cellule Qualité. Nul doute, dans l'esprit du Président que je suis, que notre engagement associatif dans cette démarche est un réel atout, s'inscrivant pleinement dans notre éthique. Il donne aussi à nos financeurs une garantie et une lisibilité dans nos actions.

Par ailleurs, grâce à l'indispensable et précieux soutien du Département, nous avons pu moderniser nos outils informatiques et téléphoniques.

Enfin, **la reconnaissance du travail de nos salariés reste un engagement fort.** À ce titre, le conseil d'administration a décidé, en fin d'année, d'avancer sur fonds propres les montants liés au Ségur dit « des oubliés », pour les personnels concernés.

En conclusion, je tiens à exprimer **ma profonde et sincère gratitude** envers tous nos partenaires, au premier rang desquels les institutions publiques, notamment le Conseil départemental pour son écoute bienveillante, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les juridictions (juges des enfants, juges aux affaires familiales, parquet de Valence), le Service Pénitentiaire d'Insertion et de probation, la Préfecture : tous sont bien présents à nos côtés.

Mais aussi l'Agence Régionale de Santé, qui finance deux postes de psychologues de rue dans les équipes de prévention spécialisée, la Caisse d'Allocations Familiales, le partenaire-clé de la Maison des Parentalités et des Médiations, et le Comité d'Hygiène et de Santé de la Drôme qui nous soutient dans le projet de « Maison des Petits » ; nos communes partenaires, notamment celles du Crestois, Montélimar et Pierrelatte, qui nous accompagnent dans une politique volontariste extraordinairement visionnaire pour ce qui concerne la prévention spécialisée. J'ai dû ou pu en oublier, mais cette liste, bien que non exhaustive, illustre l'ampleur du travail collectif nécessaire à la réussite de notre mission. **Je souhaite encore une fois leur adresser un grand merci pour leur soutien.**

En conclusion, la protection de l'enfance est un enjeu sociétal majeur, à la croisée des dimensions humaine, éthique et sociale. Elle exige de garantir à chaque enfant un environnement sûr, de promouvoir l'égalité des chances et de lutter contre toutes les formes de maltraitance et d'exclusion.

Il y a quelques semaines, une commission d'enquête parlementaire publiait un rapport alarmant sur la protection de

l'enfance en France. Plusieurs médias titraient alors : « La commission d'enquête formule 92 recommandations pour sortir du «gouffre». »

J'ai pris connaissance avec attention ces 92 préconisations. Elles mettent en avant la nécessité d'innover dans le secteur, en s'appuyant sur l'expertise des techniciens et en intégrant les nouvelles technologies.

La Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de la Drôme a été, depuis toujours, une association reconnue de tous, à la fois pour sa stabilité et ses compétences, mais aussi pour les innovations qu'elle pouvait proposer aux partenaires institutionnels. **Nous savons faire.**

Nous avons donc le devoir, bénévoles comme salariés, de continuer et de faciliter ce changement de paradigme. **L'objectif est de construire un travail social encore plus efficace, encore plus humain et encore plus innovant, capable de répondre aux défis sociétaux actuels et futurs.**

Jean-Luc GAUCHER
Président de la Sauvegarde 26

Monsieur Jean CHAPPELLET, administrateur et ancien président de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme, nous a quitté brutalement le 5 avril 2025, à l'âge de 75 ans.

Le président, le conseil d'administration et l'ensemble des équipes de l'association portent avec gratitude le souvenir de son engagement pour les personnes vulnérables et la cause des enfants.

notre conseil d'administration

Jean-Luc GAUCHER : président
Alain GENTHON : vice-président
Jean PHILIPPE : vice-président
Alain SILVE : trésorier

Jean-Christophe BAUDOUIN
Patrick CARRÉ
Jean CHAPPELLET
Christian FAISON
Brigitte ISSELE
Séverine LAMBERTON
Régis PONSICH
Jean-Yves RIGARD-CERISON



L'association



PROJET associatif 2022-2027

Notre identité

Créée en 1948, dans un contexte d'après-guerre, l'association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme a eu pour vocation première de coordonner des initiatives privées relayant les politiques publiques dans le domaine de la protection de l'enfance.

Pendant 75 ans, elle s'est développée en lien avec les besoins de la jeunesse et des familles, et les attendus posés par les pouvoirs publics, en regroupant autour d'une même mission bénévoles et professionnels.

Au fil des années, elle apprend, innove, développe des services et se structure. Elle adapte ses compétences et son organisation à un environnement changeant, de manière à rester toujours en adéquation avec les besoins sur le long terme. La Sauvegarde 26 se définit ainsi comme **une association résiliente**.

Notre mission

Accompagner des enfants, adolescents ou des adultes, en lien avec leurs familles, dans la construction d'un projet pour **grandir et devenir des personnes autonomes, respectueuses et responsables** vis-à-vis d'elles-mêmes, des autres et de l'Environnement.

S'ENGAGER, COLLECTIVEMENT ET INDIVIDUELLEMENT, en faveur d'une société humaniste, qui soit juste et solidaire, qui garantisse la primauté de la personne et la laïcité, qui favorise le lien social et la cohésion.

PROMOUVOIR, PORTER, DÉFENDRE les besoins fondamentaux et les droits de l'enfant et des générations futures.

AGIR ET CULTIVER LE « POUVOIR D'AGIR », individuel et collectif, des enfants, adolescents, adultes et familles accompagnés, dans le respect de soi, des autres et du cadre légal.

Expérimenter / Proposer / Témoigner

Nos principes d'action

Pour accomplir sa mission éducative, la Sauvegarde 26 met en place des dispositifs et services dans un continuum qui intègre **prévenance, prévention et protection**, avec la volonté d'agir toujours au plus tôt et dans une logique de **parcours**.

Nos choix, nos décisions, nos actions sont dictés par la volonté d'accomplir notre mission avec cohérence, dans une volonté d'ouverture et en préservant notre libre arbitre.

La Sauvegarde 26 s'inscrit dans une dynamique de **Responsabilité Sociétale**, parce qu'elle estime devoir s'engager envers les générations futures.

Nos 6 enjeux 2022-2027

enjeu n°1

PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ ET ADAPTABLE POUR ÊTRE PRÉSENT AU BON MOMENT ET AU BON ENDROIT

Parce que les besoins évoluent, se complexifient, il est indispensable d'être agile

enjeu n°2

DÉVELOPPER LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE, POUR RAYONNER ET INFLUER

Parce que, pour se déployer, un projet doit être animé

enjeu n°3

SE POSITIONNER COMME UN EMPLOYEUR RESPONSABLE, POUR DÉVELOPPER LE « BIEN VIVRE AU TRAVAIL »

Parce que l'Humain est notre richesse

enjeu n°4

S'ANCER DANS UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, POUR DÉPLOYER PLUS FACILEMENT NOTRE MISSION

Parce qu'on est plus fort à plusieurs

enjeu n°5

PILOTER LES MOYENS ET RESSOURCES DE L'ASSOCIATION, POUR ASSURER LA RÉALISATION DE NOTRE MISSION ET DE NOS PROJETS

Parce que se développer suppose une gestion efficiente

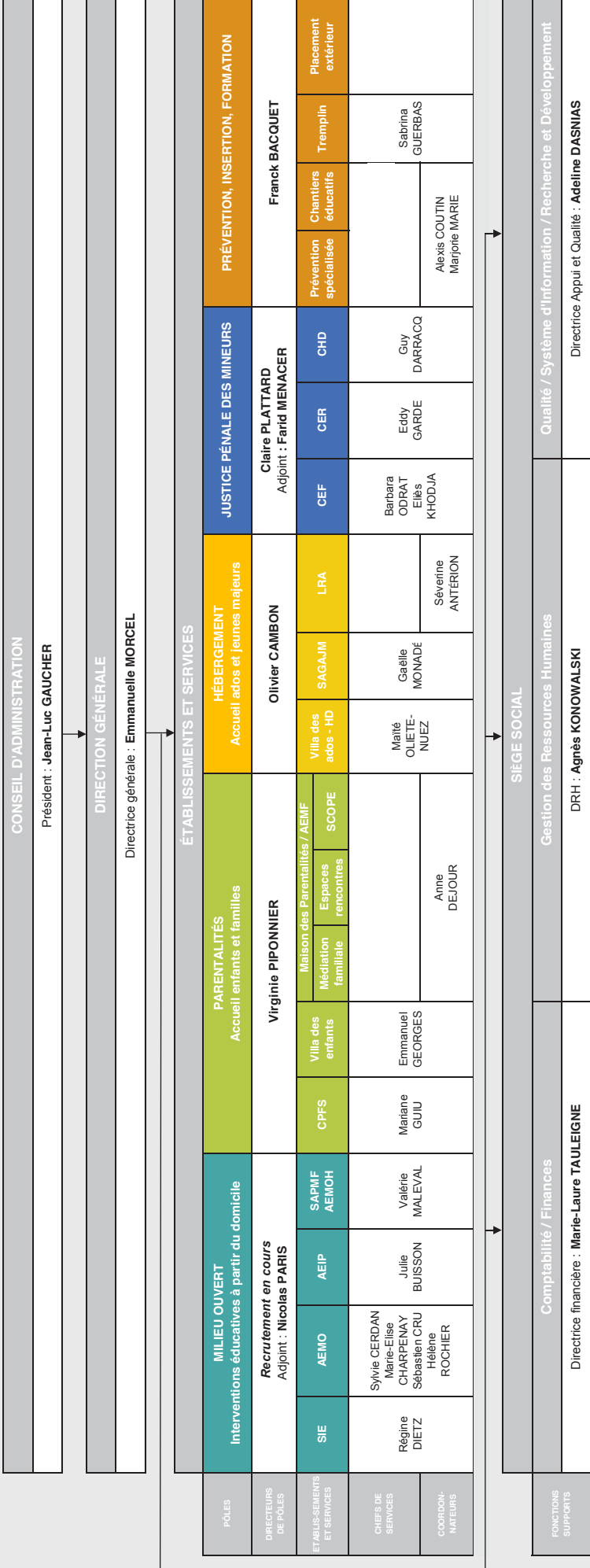
enjeu n°6

S'ENGAGER COMME ASSOCIATION SOCIÉTALEMENT RESPONSABLE

Parce que notre action concerne les générations futures

ORGANIGRAMME

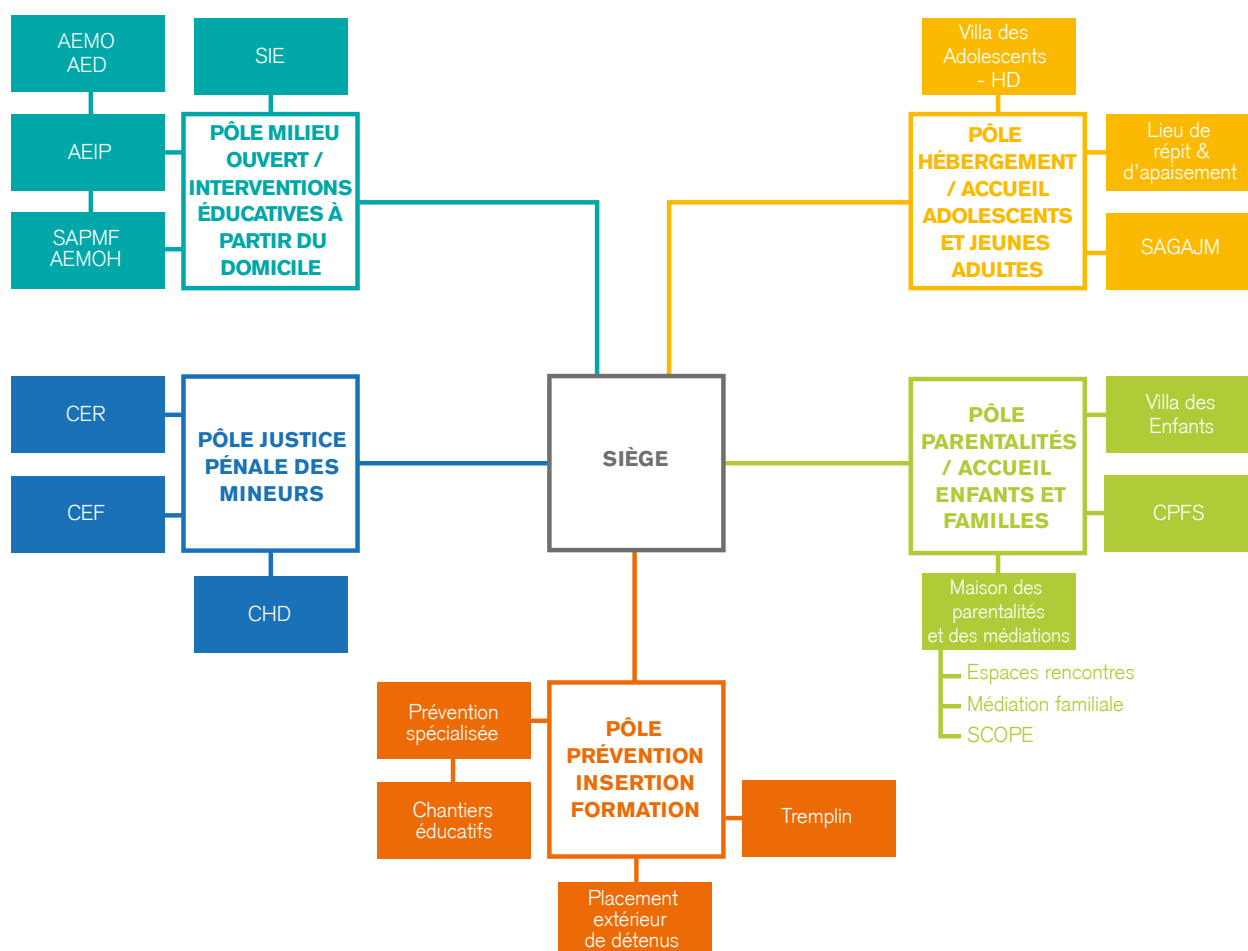
JUIN 2025



SIÈGE SOCIAL

Gestion des Ressources Humaines

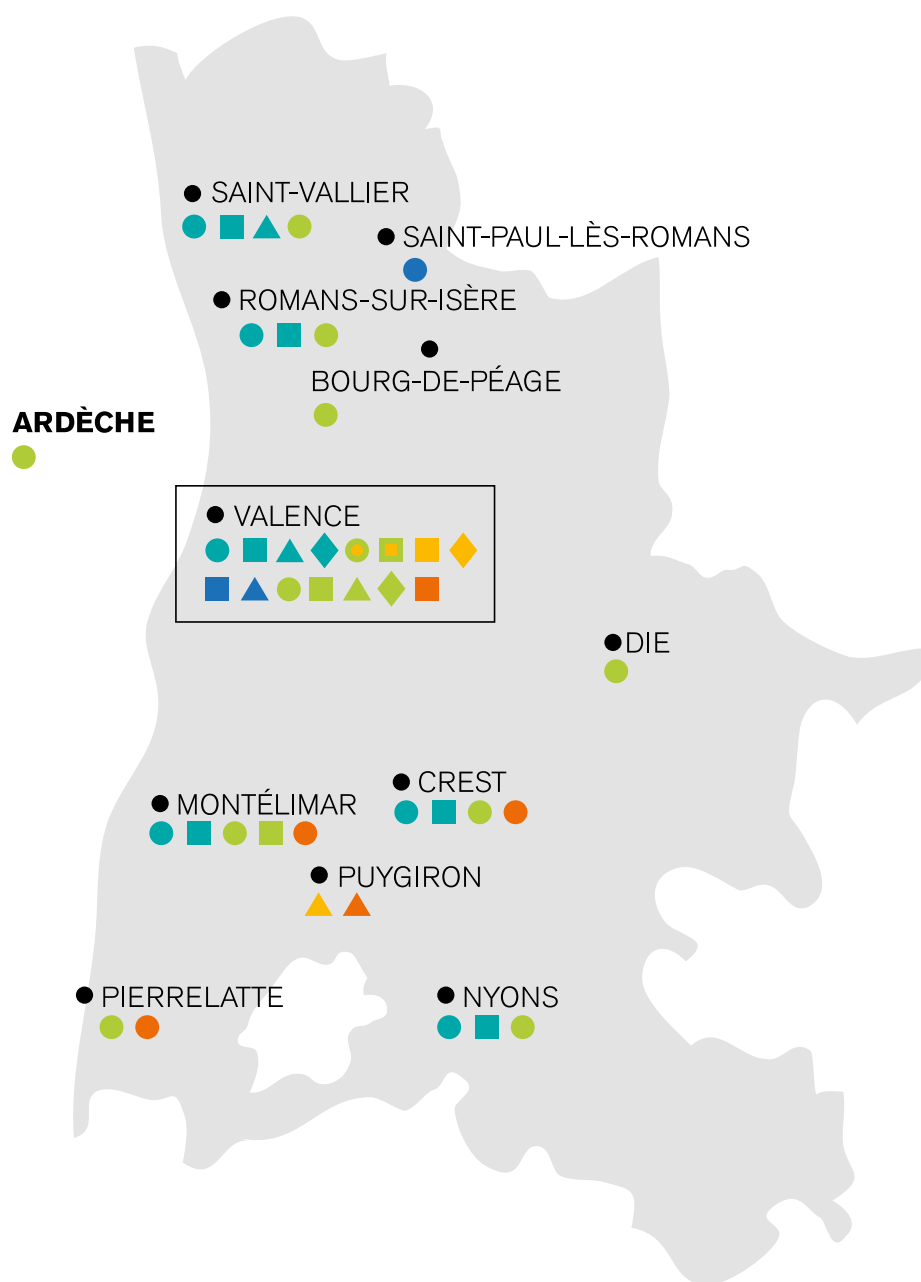
SCHÉMA DES PÔLES



INDEX DES ACTIVITÉS ET SERVICES

AED : aide éducative à domicile	17	PE : placement extérieur de personnes écrouées	35
AEIP : accompagnement éducatif intensif et précoce	18	PS : prévention spécialisée	33
AEMF : maison des parentalités et des médiations (AEMF)	23	SAGAJM : service d'accompagnement pour grands ados et jeunes majeurs	29
AEMO : action éducative en milieu ouvert	17	SAPMF : service d'adaptation progressive en milieu familial	19
AEMOH : action éducative en milieu ouvert avec hébergement	19	SCOPE : service de consultation et d'orientation psychologique et éducative	25
AEMOR : action éducative en milieu ouvert renforcé	17	SIE : service d'investigation éducative	16
CEF : centre éducatif fermé	31	Tremplin : service d'accueil de jour éducatif	34
CER : centre éducatif renforcé	30	Villa Arc-en-ciel : maison d'enfants pour les 6-12 ans	20-21
CHD : centre d'hébergement diversifié	32	Villa Roberval : maison d'adolescents pour les 13-18 ans avec hébergement diversifié	26-27
CPFS : centre de placement familial spécialisé	22		
Espaces rencontres	24		
LRA : lieu de répit et d'apaisement	28		
Médiation familiale	23		

CARTE DES ACTIVITÉS EN DRÔME



MILIEU OUVERT

Interventions à partir du domicile

- SIE
- AEMO/AED
- ▲ AEIP (SASEP ET AEMOR)
- ◆ SAPMF ET AEMOH

PARENTALITÉS

Accueil enfants et familles

- CPFS
- Villa des enfants
- Médiation familiale
- Espaces rencontres
- ▲ SCOPE
- ◆ Maison des parentalités et des médiations

HÉBERGEMENT

Accueil adolescents et jeunes adultes

- Villa des adolescents et hébergement diversifié
- ▲ LRA
- ◆ SAGAJM

JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

- CER
- CEF
- ▲ CHD

PRÉVENTION, INSERTION, FORMATION

- Prévention spécialisée et chantiers éducatifs
- Tremplin
- ▲ Placement extérieur de personnes écrouées

RAPPORT D'activité 2024

BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MENÉES EN 2024

LA SAUVEGARDE26 EST INTERVENUE EN 2024 AUPRES DE 5 631 ENFANTS, ADOLESCENTS, JEUNES ADULTES ET PARENTS.

MILIEU OUVERT – INTERVENTIONS ÉDUCATIVES À PARTIR DU DOMICILE	1 623	HÉBERGEMENT – ACCUEIL ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES	99
SIE : service d'investigation éducative	317	Villa Roberval : maison d'enfants pour les 13-18 ans	20
AEMO/AED : action éducative en milieu ouvert	1 178	LRA : lieu de répit et d'apaisement	31
AEIP : accompagnement éducatif intensif et précoce	75	SAGAJM : service d'accompagnement pour grands adolescents et jeunes majeurs	48
SAPMF : service d'accompagnement progressif en milieu familial	53		
AEMOH : action éducative en milieu ouvert avec hébergement	19	JUSTICE PÉNALE DES MINEURS	76
		CER : centre éducatif renforcé	23
PARENTALITÉS - ACCUEIL ENFANTS ET FAMILLES	1 530	CEF : centre éducatif fermé	38
CPFS : centre de placement familial spécialisé	57	CHD : centre d'hébergement diversifié	15
Villa Arc-en-ciel : maison d'enfants pour les 6-12 ans	13	PRÉVENTION, INSERTION, FORMATION	2 284
Médiation familiale	1 206	PS : prévention spécialisée	2 217
Espaces rencontres	218	Tremplin : service d'accueil de jour éducatif	24
SCOPE : service de consultation et d'orientation psychologique et éducative	36	Placement extérieur de personnes écrouées	43

Activités additionnelles non comptabilisées :

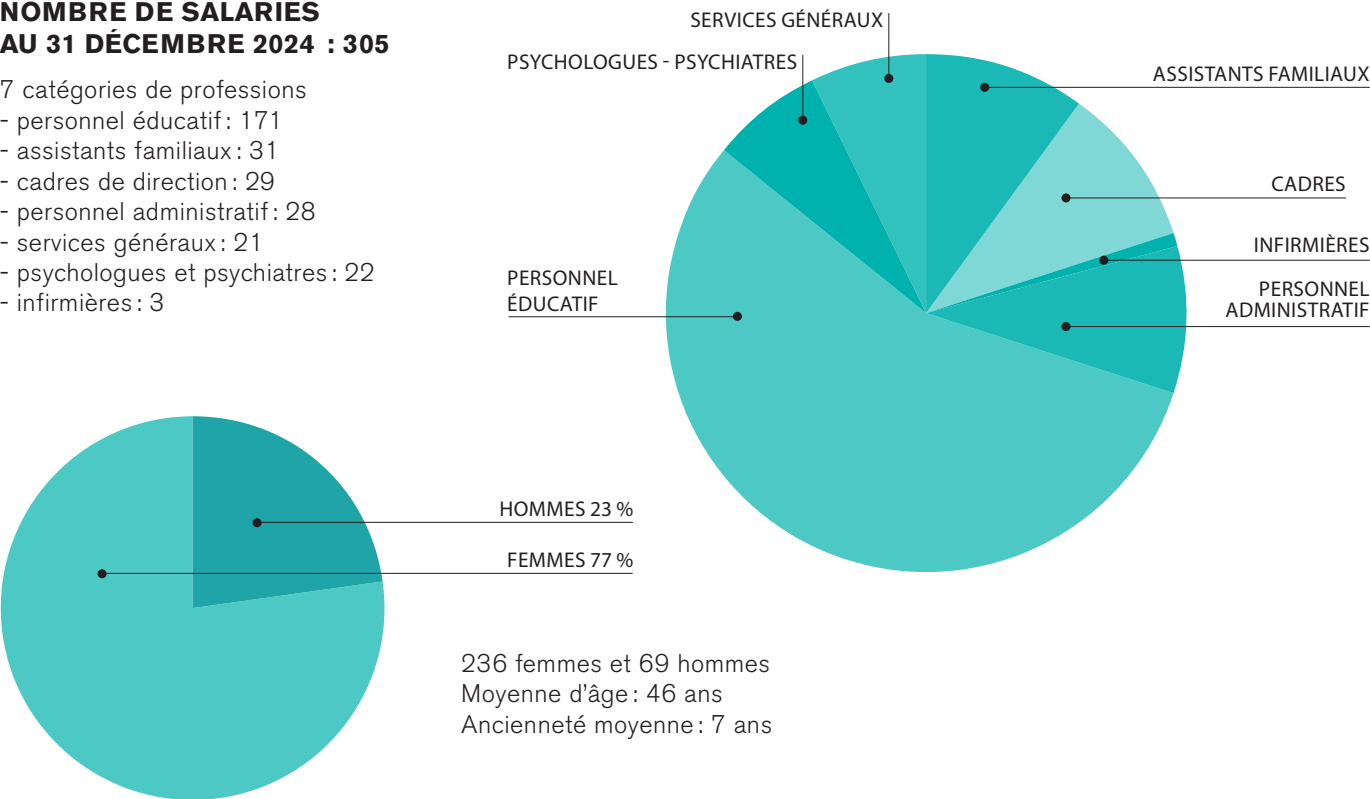
- Centre de formation à la médiation familiale : 63 bénéficiaires (adultes formés)
- Chantiers éducatifs : 34 bénéficiaires (jeunes suivis par les équipes de prévention spécialisée).

Soit au total **20 activités** réparties sur **5 pôles opérationnels**.

RESSOURCES HUMAINES

NOMBRE DE SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 : 305

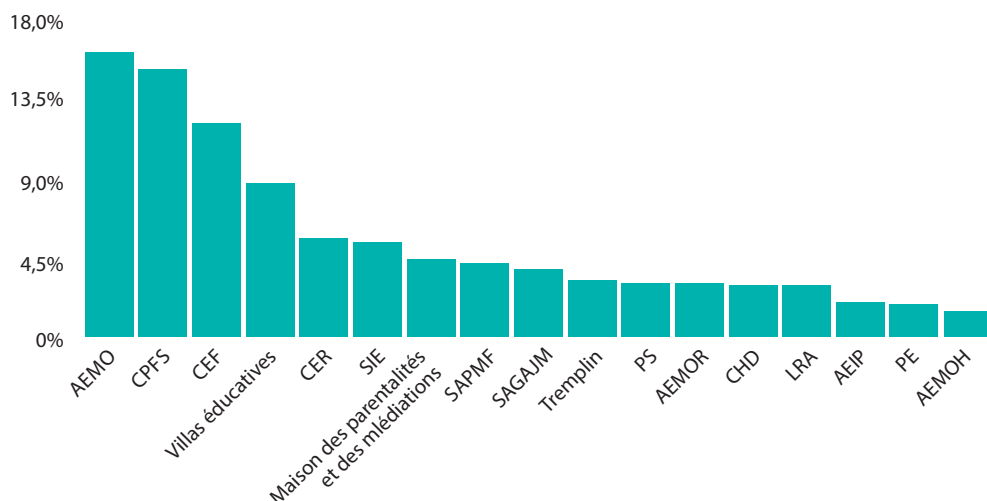
- 7 catégories de professions
- personnel éducatif : 171
 - assistants familiaux : 31
 - cadres de direction : 29
 - personnel administratif : 28
 - services généraux : 21
 - psychologues et psychiatres : 22
 - infirmières : 3



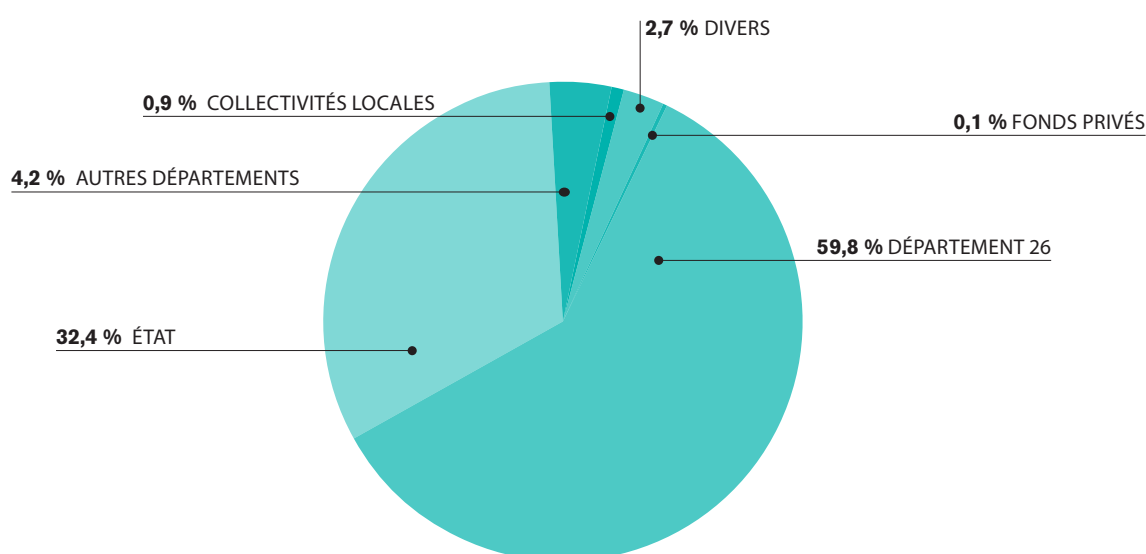
FINANCEMENTS

L'ASSOCIATION GÉRAIT EN 2024 UN BUDGET GLOBAL DE **18 369 000 €**.

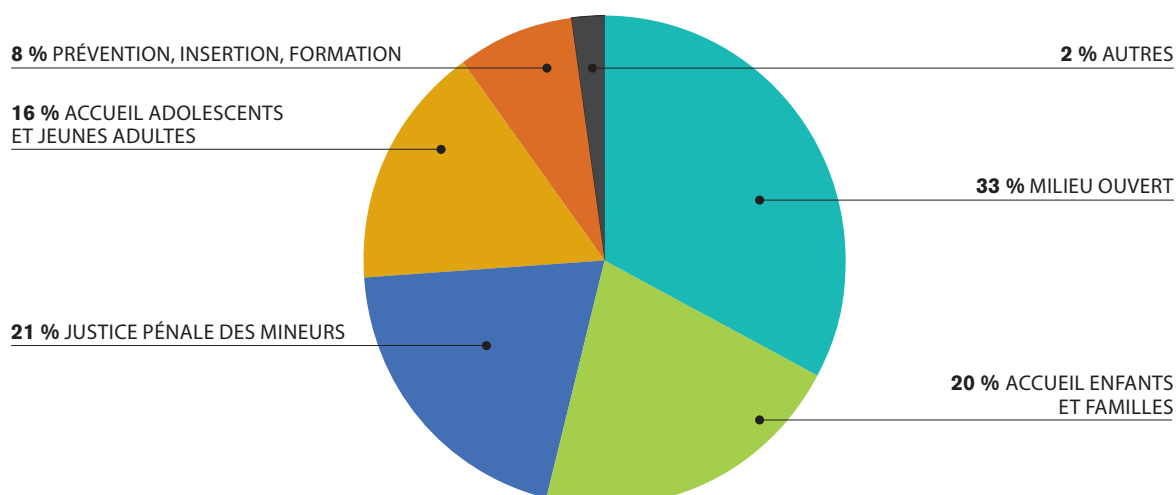
RÉPARTITION PAR SERVICE



RÉPARTITION PAR FINANCEUR



RÉPARTITION PAR PÔLE



PÔLES et SERVICES



POLES et SERVICES

MILIEU OUVERT – INTERVENTIONS ÉDUCATIVES À PARTIR DU DOMICILE	16
SIE : service d'investigation éducative	16
AEMO/AED : action éducative en milieu ouvert	17
AEMOR : action éducative en milieu ouvert renforcé	
AEIP : accompagnement éducatif intensif et précoce	18
SAPMF : service d'accompagnement progressif en milieu familial	19
AEMOH : action éducative en milieu ouvert avec hébergement	
PARENTALITÉS – ACCUEIL ENFANTS ET FAMILLES	20
Villa Arc-en-ciel : maison d'enfants pour les 6-12 ans	20
CPFS : centre de placement familial spécialisé	22
Médiation familiale et centre de formation	23
Espaces rencontres	24
SCOPE : service de consultation et d'orientation psychologique et éducative	25
HÉBERGEMENT – ACCUEIL ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES	26
Villa Roberval : maison d'enfants pour les 13-18 ans avec hébergement diversifié	26
LRA : lieu de répit et d'apaisement	28
SAGAJM : service d'accompagnement pour grands adolescents ou jeunes majeurs	29
JUSTICE PÉNALE DES MINEURS	30
CER : centre éducatif renforcé	30
CEF : centre éducatif fermé	31
CHD : centre d'hébergement diversifié	32
PRÉVENTION, INSERTION, FORMATION	33
PS : prévention spécialisée et chantiers éducatifs	33
Tremplin : service d'accueil de jour éducatif	34
Placement extérieur de personnes écrouées	35

SIE ► SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

À la demande d'un magistrat, cette intervention dans le cadre familial a pour but d'évaluer au plus juste une situation de danger pour l'enfant, et la capacité des parents à remédier aux difficultés rencontrées. Les conclusions de l'investigation débouchent sur une proposition éducative et une solution de protection lorsque cela s'avère nécessaire.

Chiffres-clés

- En 2024, le service a réalisé des MJIE* pour 317 mineurs : taux d'occupation de 100 % (contre 88 % en 2023).
- Doubles mesures : 23 % (contre 34 % en 2023) des mesures ont été réalisées en parallèle de l'intervention d'un autre service de protection, dont 12 % (contre 23 % en 2023) en parallèle d'un placement.
- Tranche d'âge la plus représentée au démarrage de la mesure : 7-12 ans.
- Répartition par sexe sur les entrées : 46 % de filles et 54 % de garçons.
- Principaux motifs d'inquiétude à l'origine de la MJIE : 27 % pour carences ou négligences parentales (38 % en 2023), 24,5 % pour violence intrafamiliale (16,5 % en 2023), 8 % pour maltraitance physique et psychologique sur l'enfant (11,3 % en 2023), 4,6 % pour conflit parental (9,2 % en 2023).
- 62 % des mineurs suivis par le service ont des parents séparés.
- Principales orientations préconisées à l'issue de la mesure :
 - Mesure de milieu ouvert judiciaire (AEMO et AEMO R) : 90 mineurs, soit 28,4 % ; dont AEMO R pour 45 mineurs, soit 14,2 % (contre 7,19 % en 2023).
 - Placement : 105 mineurs, soit 33 % (contre 40 % en 2023) ; dont 23 placements à domicile/SAPMF, soit 7,3 % ; et 8 placements TDC, soit 2,52 %.
 - Non-lieu à assistance éducative : 75 mineurs, soit 23,7 % (contre 13 % en 2023).

Réalisations

- Finalisation et diffusion du projet de service actualisé
- Expérimentation en cours d'une sectorisation des psychologues, afin de fluidifier l'organisation
- Mise en œuvre du plan d'action suite au contrôle de fonctionnement de la PJJ*
- Consolidation des liens partenariaux : café partenaires, travail de réseau autour des conduites addictives chez les adolescents visant à la mise en place d'actions collectives à destination des professionnels et du public.

Perspectives

Le service d'investigation doit s'adapter en permanence : aux besoins des magistrats, aux besoins des enfants, aux exigences de la mission. Le contexte de la société, des politiques sociales, des institutions, viennent impacter la mission d'investigation. Aussi, le travail pluridisciplinaire est indispensable et le service reste toujours en mouvement.

L'année 2025 sera animée par des temps de réflexion concernant notre mission et sa mise en œuvre, portant notamment sur la structure du rapport, la co-construction d'une trame pour l'évaluation des situations en lien avec un référentiel support axé sur la notion de danger et les besoins fondamentaux de l'enfant ; ainsi que sur les modalités de travail en cas d'autre mesure concomitante à une MJIE.



DATE DE CRÉATION

1948. En 2012 : création de la MJIE, mesure judiciaire d'investigation éducative.

LOCALISATION

Valence, Montélimar, Romans, Saint-Vallier, Crest, Nyons. Interventions sur toute la Drôme, à partir de 2 équipes (Nord et Sud).

CADRE LÉGAL

- Article 1183 du code de procédure civile
- assistance éducative
- Arrêté du garde des Sceaux du 2 février 2011 portant création de la mesure judiciaire d'investigation éducative.

PUBLIC

Mineurs de 0 à 18 ans.

CAPACITÉ

317 mineurs par an.



*MJIE : mesure judiciaire d'investigation éducative

PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse

AEMO/AEMO R/AED

- ▶ AEMO : ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT
- ▶ AEMO R : ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT RENFORCÉE
- ▶ AED : AIDE ÉDUCATIVE À DOMICILE

L'AEMO est centré sur le maintien du mineur dans son « milieu habituel de vie », sa famille naturelle, mais aussi son environnement social, culturel, scolaire et relationnel. L'action du service est intégrée dans un ensemble d'interventions socio-éducatives et de soins qui concourent à la prise en charge globale des situations individuelles et familiales.

L'intervention éducative vise à :

- **Faire cesser le danger**
- **Permettre aux enfants de vivre et de grandir en sécurité dans leur milieu familial en garantissant leur protection**
- **Aider les parents à assurer la protection de leur enfant et à répondre à ses besoins**
- **Renouer les liens familiaux et rétablir la fonction éducative des parents à travers un accompagnement axé sur le soutien à la parentalité.**

Chiffres-clés

- 1 178 mineurs ont été suivis sur l'année 2024, 92 % relevant d'une mesure d'AEMO/AED et 7 % d'une mesure d'AEMO R. Seulement 8 admissions en AED en 2024 sur un total de 443.
- Durée moyenne de suivi pour les mineurs sortis en 2024 (AEMO) : 1 an, 10 mois et 14 jours.
- Orientations à la sortie (AEMO) : 52 % en famille sans mesure éducative, 11,5 % avec une autre mesure AEMO/AED, 17 % en mesure AEMO plus renforcée (AEMO R ou AEMO H), 6 % en placement à domicile/SAPMF, 8,5 % placés avec séparation.
- Répartition par sexe (AEMO) : 53 % de garçons et 47 % de filles.
- Répartition par âge (AEMO) : âge moyen de 11 ans au 31/12/2024. A l'entrée : 20 % ont moins de 6 ans, 32 % de 6-10 ans, 34 % de 11-15 ans et 13 % ont plus de 15 ans.
- Contexte de vie des mineurs :
 - en AEMO : 56 % des mineurs vivent chez leur mère, 17,3 % vivent chez leur père, 14 % habitent au domicile de leurs 2 parents.
 - en AEMO R : 67 % des mineurs vivent chez leur mère, 14 % vivent chez leur père, 6,5 % habitent au domicile de leurs 2 parents, et plus de 9,5 % vivent en dehors du domicile parental.

Faits notables

- Mise en œuvre, à compter de septembre 2024, de 60 mesures d'AEMO R réparties sur les 4 équipes territoriales d'AEMO.
- L'évaluation externe des services AEMO, réalisée en novembre 2024, a mobilisé l'équipe de direction, les professionnels des 4 services et certaines familles accompagnées.
- Comme l'an passé, constat d'une multiplicité des difficultés rencontrées par les mineurs dans leur contexte familial. La problématique de la « conjugopathie » est toujours aussi marquée, qu'elle s'inscrive dans le cadre de conflits ou de violences conjugales. On note une augmentation des problèmes d'addiction, quel que soient les âges et les catégories sociales.
- Sur l'année 2024, nous avons suivi en AEMO 45 mineurs en attente de SAPMF, AEMO R, AEMO H ou de placement. Ce chiffre est en constante progression depuis plusieurs années.
- Modification et complexification des mesures d'AEMO (mesures par défaut, augmentation du nombre de parents séparés, augmentation des mesures avec tiers digne de confiance), amenant à renforcer notre intervention auprès des mineurs et des familles pour contenir les situations et limiter le risque de placement en urgence.

victimes de violence, ateliers hebdomadaires de soutien scolaire, art-thérapie, groupe de médiation thérapeutique...

- Poursuite de l'implication dans le partenariat avec la Maison des Adolescents de Valence par la mise à disposition de travailleurs sociaux.

Perspectives

L'année 2025 sera marquée par les axes de travail suivants :

- Déploiement du plan d'amélioration continue de la qualité à la suite de l'évaluation externe
- Evaluation des nouveaux outils de l'AEMO/AEMO R et des schémas de processus
- Grille d'évaluation du danger et des compétences parentales, en lien avec le référentiel de la HAS
- Travaux de réflexion sur les AEMO par défaut, les AEMO liées à un conflit parental, et les mesures à destination des tiers dignes de confiance.

Réalisations

- Finalisation et diffusion du projet de service actualisé
- Poursuite des actions collectives, des projets transversaux et des rencontres partenariales qui dynamisent l'accompagnement éducatif : mini-camps, atelier Aïkido à destination de femmes

DATE DE CRÉATION
1965.

LOCALISATION
4 équipes interviennent sur l'ensemble de la Drôme à partir de Valence, Romans, Saint-Vallier, Crest, Montélimar et Nyons.

CADRE LÉGAL
- Articles 375 à 375-8 du code civil (AEMO – assistance éducative) et décret du 18 février 1975 (jeunes majeurs)
- Articles L 222-1 à 3 du code de l'action sociale et des familles (AED – aide administrative).
- Arrêté conjoint 26-2018-07-20-003 du 20 juillet 2018 autorisant une capacité de 850 mesures (800 CD26 + 50 hors département).
- CPOM 2021-2025 signé le 31 mai 2021 avec le Département de la Drôme.

PUBLIC
Garçons et filles de 0 à 21 ans.

CAPACITÉ
850 (800 pour la Drôme et 50 hors département).



AEIP ► ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF INTENSIF ET PRÉCOCE

Le service AEIP exerce des mesures d'intervention sociale et éducative précoce pour les enfants de 0 à 12 ans (cadre judiciaire) ou 3 à 12 ans (cadre administratif), qui se caractérisent par leur proximité et leur intensité, et se déclinent dans une posture de « faire ensemble » auprès des parents et leur(s) enfant(s), et des actions collectives supports à la relation éducative. Le service intervient dans un cadre administratif et judiciaire, auprès de familles en demande d'aide.

Les principaux objectifs de prise en charge consistent à aider les parents à assurer la protection de leurs enfants et à répondre à leurs besoins, et à permettre aux enfants de vivre et grandir en sécurité dans leur milieu familial.

Chiffres-clés

- En 2024, l'AEIP a accompagné au total 75 mineurs pour 46 familles :
 - *Administratif* : 26 mineurs pour 16 familles
 - *Judiciaire* : 49 mineurs pour 30 familles
- Nombre de journées réalisées :
 - *Administratif* : 6 411 journées.
Taux d'occupation : 87,6 %
 - *Judiciaire* : 10 459 journées.
Taux d'occupation : 98,5 %
- Durée moyenne de l'intervention pour les suivis terminés en 2024
 - *Administratif* : 1 an, 8 mois et 6 jours
 - *Judiciaire* : 1 an, 3 mois et 3 jours.
- Âge moyen des enfants au 31/12/2024 :
 - *Administratif* : 5 ans (contre 7 ans en 2023)
 - *Judiciaire* : 3 ans (contre 6 ans en 2023).
- Répartition par sexe :
 - *Administratif* : 10 garçons (38 %) et 16 filles (62 %)
 - *Judiciaire* : 32 garçons (65 %) et 17 filles (35 %).
- Orientations à la sortie :
 - *Administratif* : 5 sorties sans aucune mesure éducative (83 %), 1 judiciarisation
 - *Judiciaire* : 19 sorties sans meures (86 %), 1 AEMO, 2 situations non connues (déménagement).

une réelle mise au travail des parties et engage le service et les familles à une collaboration efficiente.

- Efficacité de l'intervention précoce : plus de 85 % de sorties sans nouvelle mesure de protection.

Réalisations

- Finalisation et diffusion du projet de service de l'AEIP.
- A la suite de l'évaluation externe, un travail d'amélioration des outils du service a été mené pour faciliter l'expression des parents et garantir une réelle co-construction (items du projet personnalisé d'accompagnement notamment).
- Adaptation de l'appartement éducatif aux jeunes enfants, par un équipement adapté.
- Poursuite des actions collectives : réalisation de repas à l'appartement éducatif, ateliers créatifs parents-enfants ou groupes d'enfants, sorties à l'extérieur visant à faire découvrir aux parents des lieux de socialisation accessibles (ludothèque, médiathèque, lieu d'accueil parents-enfants...).
- Déploiement d'une action collective à destination des 4-6 ans visant à travailler sur la santé mentale et les émotions : « le jardin du dedans ».
- Développement du partenariat avec les dispositifs de droits communs :
 - Conventonnement d'un partenariat avec le LAEP du Petit Charran de Valence
 - Organisation en juillet 2024 d'une manifestation avec l'association Zimboom 26 impliquant les familles suivies par l'AEIP, mais aussi d'autres services de la Sauvegarde 26.

familles implique la prise en compte des évolutions constatées : prises en charge de plus en plus précoces, accompagnement de tiers digne de confiance... Les axes de travail à poursuivre en 2025 portent sur les points suivants :

- Poursuivre la présentation du nouveau service à l'ensemble des partenaires internes et externes
- Evaluer et ajuster régulièrement le travail interdisciplinaire, en prenant en compte les évolutions du public
- Construire et rédiger le règlement de fonctionnement de l'AEIP
- Mettre en œuvre le plan d'action faisant suite à l'évaluation externe
- Maintenir l'activité complète en administratif atteinte fin 2024
- Favoriser les projets collectifs, avec notamment la mise en œuvre d'un atelier « contes » à compter de mars 2025 animé par une travailleuse sociale et une des 2 psychologues, et soutenue par l'ensemble de l'équipe
- Avancer notre réflexion sur la création d'un dispositif d'accueil de jour, pour proposer un outil efficient à destination des parents de jeunes enfants, en complément du travail à domicile.

Faits notables

- Rajeunissement sensible de l'âge des enfants admis en 2024 sur le service : 4 ans en administratif, 3 ans en judiciaire. La spécificité de l'intervention AEIP est désormais bien repérée par les prescripteurs. Intervenir de manière intensive et précoce répond à un besoin du public accompagné.
- Adaptation des modalités d'intervention pour les enfants confiés à des tiers dignes de confiance
- Les effets bénéfiques de l'AEIP ont été démontrés et évalués lors de l'évaluation externe
- La volonté de travailler sur une temporalité définie dès le départ conditionne

Perspectives

L'équipe est en recherche constante de modalités d'intervention adaptées à chaque situation. Le souci d'adapter l'intervention aux besoins des enfants et des

DATE DE CRÉATION

2015.

LOCALISATION

Valence et Saint-Vallier, dans toute l'agglomération et autour dans un rayon de 20 km.

CADRE LÉGAL

Articles L 222-1 à 3 du code de l'action sociale et des familles.

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, puis celle du 14 mars 2016 incitent à la diversification des réponses intermédiaires entre l'AEMO et le placement, notamment par le développement de nouvelles approches de soutien aux familles.

L'AEIP est habilité dans le cadre du CPOM 2021-2025 contractualisé avec le Département de la Drôme le 31 mai 2021.

PUBLIC

Enfants de 0 à 12 ans et leurs parents.

CAPACITÉ

20 mineurs pour les mesures administratives (AEIP administratif) et 29 mineurs pour les mesures d'AEMOR (AEIP judiciaire).



SAPMF ► SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PROGRESSIF EN MILIEU FAMILIAL

AEMOH ► ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT AVEC HÉBERGEMENT

Le SAPMF s'adresse à des mineurs confiés au service dans le cadre d'une mesure de protection judiciaire ou administrative avec maintien au sein du domicile familial. L'accompagnement intensif s'appuie sur la volonté des familles de vivre ensemble et l'envie de développer des capacités pour dépasser les difficultés rencontrées dans l'éducation et la prise en compte des besoins des mineurs. En cas de nécessité, des accueils supplétifs des mineurs hors du domicile familial peuvent être mis en place.

L'AEMOH se distingue du SAPMF en ce que le mineur reste sous l'entière responsabilité de ses parents. L'accompagnement intensif proposé aux familles est similaire à celui effectué dans le cadre de la mesure de SAPMF. La mesure permet, en accord avec la famille, des hébergements réguliers ou exceptionnels hors du domicile familial.

Chiffres-clés

- En 2024, le SAPMF a accompagné 53 mineurs, tous confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance, soit 33 familles.
- En 2024, la mesure d'AEMOH avec hébergement a concerné 19 mineurs pour 10 familles, l'ensemble des mesures étant dans ce cas directement ordonnées par le juge des enfants.

Soit au total SAPMF et AEMOH :

- 72 mineurs différents et 43 familles accompagnés par le service en 2023.
- Âge moyen des enfants au 31/12/2024 : 10 ans (idem 2023).
- Motifs principaux à l'origine des mesures :
 - Carences ou négligences parentales : 26 % en SAPMF et 63 % en AEMOH
 - Retour de placement : 25 % en SAPMF et 5 % en AEMOH
 - Conflit parental : 7,5 % en SAPMF et 10,5 % en AEMOH
 - Violences intrafamiliales : 7,5 % en SAPMF, aucune en AEMOH
 - Maltraitance physique ou psychologique : 5,6 % en SAPMF, aucune en AEMOH.
- Durée moyenne de la mesure pour les 30 mineurs sortis du service en 2024 : 18 mois en SAPMF (22 mineurs) et 12,7 mois en AEMOH (8 mineurs).
- Principales orientations à la sortie :
 - Maintien en famille sans mesure de protection : 18 % en SAPMF et 50 % en AEMOH
 - Maintien en famille avec mesure de protection : 50 % en SAPMF et 12,5 % en AEMOH
 - Mesure de placement avec séparation : 32 % en SAPMF contre 37 % en AEMOH.
 - Nombre de journées d'accueil supplétif en 2024 : 207 (144 en famille de parrainage et 63 chez une assistante familiale), pour 15 mineurs différents.

Réalisations

- Finalisation de l'actualisation du projet de service.
- Mobilisation de l'équipe et des familles accompagnées à l'occasion de l'évaluation externe du service en septembre 2024.
- Embauche d'une assistante familiale pour étoffer les possibilités d'accueil d'urgence ou en relais.
- Poursuite du travail collectif tout au long de l'année sous forme d'ateliers ou de sorties proposés aux enfants et/ou aux parents en fonction des besoins repérés : ateliers « Expression adolescents », atelier « Emotions enfants », café des parents, atelier bricolage...
- Proposition, lors de chaque période de vacances scolaires, de temps d'actions collectives au sein de la villa (cuisine, jeux de société...) ou à l'extérieur (sorties culturelles, mini-séjours en camping, participation à un trail caritatif...).
- Mise en œuvre des visites médiatisées ou accompagnées prescrites par le juge des enfants.



Perspectives

Les principaux enjeux sur 2025 tourneront autour de :

- L'avenir de la mesure de SAPMF suite à l'arrêt de la Cour de cassation du 2 octobre 2024, et la nécessaire adaptation des modalités d'accompagnement.
- La rédaction du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement du service.
- La poursuite du travail d'intégration de la nouvelle assistante familiale et de réflexion sur les modalités de l'accueil supplétif : recrutement de familles de parrainage, d'une seconde assistante familiale...
- Les enjeux immobiliers, avec une recherche de locaux adaptés.
- La poursuite de projets innovants en direction des familles, et en particulier le projet « Trauma et résilience » auprès des femmes victimes de violence.

DATE DE CRÉATION
2007.

LOCALISATION
Les bureaux et la maison d'accueil sont basés à Valence. L'accompagnement est destiné aux familles de l'agglomération dans un rayon de 20 km autour de Valence (jusqu'à Lorient, Romans et Tain-l'Hermitage).

CADRE LÉGAL
- Articles 375 à 375-8 du code civil (mesure judiciaire d'assistance éducative) ou article L221-1 du code de l'action sociale et des familles (mesure administrative).
- Arrêté du 10 mai 2011 portant renouvellement de l'habilitation judiciaire du Foyer éducatif.
- CPOM 2021-2025 signé le 31 mai 2021 avec le Département de la Drôme.

PUBLIC
Mineurs de 0 à 16 ans.

CAPACITÉ
SAPMF : 31 mineurs
AEMOH : 12 mineurs.



VILLA ARC-EN-CIEL

► MAISON D'ENFANTS POUR LES 6-12 ANS

La Villa Arc-en-ciel ou « Villa des enfants » accueille dans une petite unité de vie des enfants, seuls ou en fratrie, présentant des difficultés sociales ou familiales nécessitant une séparation de leur environnement d'origine. Outre la vie quotidienne, l'objectif est de favoriser leur bien-être et de leur donner les meilleures chances pour l'avenir, en articulant projet individuel et vie de groupe. Les familles sont prises en compte et associées autant que possible au projet et à la vie de leur enfant.

Chiffres-clés

- 13 jeunes (6 filles et 7 garçons) accueillis sur l'année 2024.
- 3 462 journées, soit un taux d'occupation de 105 %.
- 4 entrées (une fratrie) pour 11 demandes (37 %).
- Âge moyen à l'entrée : 8 ans.
- 4 sorties en 2024 – durée moyenne de placement à la sortie : 3 ans.
- Tous les enfants présentent des troubles manifestes de l'attachement (avec un lien insécure).
- 90 % des enfants présentent des troubles fonctionnels (sommeil, alimentation, malaises, énurésie), 80 % des enfants présentent des troubles du comportement (troubles de l'humeur, troubles relationnels ou affectifs). Ces troubles se caractérisent le plus souvent par des crises irrationnelles, venant attaquer les autres enfants et l'institution. Ils présentent souvent une absence de repères quant à leur place d'enfants « parentalisés ». Leurs besoins fondamentaux de sécurité physique et affective sont prégnants. 50 % des enfants bénéficient d'un suivi psychologique de type CMP ; pour les autres, des ateliers sont animés par la psychologue du service. Les délais de prise en charge dans le secteur public sont importants. 27 % ont un suivi en orthophonie.
- Scolarité : 66 % des enfants sont scolarisés à l'école primaire du quartier ; 34 % sont au collège public de secteur (2 en classe de 6ème, une en 5ème, une en 5ème SEGPA).

Faits marquants

- 60 % des enfants sont en rupture de lien avec leur père (incarcération, décès, éloignement...).
- 2 parents sont ou ont été incarcérés cette année.
- 3 parents sont décédés cette année (2 pères et une grand-mère).
- 60 % des enfants bénéficient de droits d'hébergement dans leur famille.
- 70 % bénéficient de droits de visites médiatisées.
 - En 2024, 50 % des enfants ont bénéficié de visites médiatisées avec la famille élargie (fratrie, oncle, grands-parents...).
 - On note une augmentation massive des visites médiatisées, quasiment le double par rapport à l'année 2023 : 416 heures en 2024, soit une moyenne de 8,5 heures par semaine pour l'ensemble de l'effectif, contre 248 heures en 2023.

Réalisations

- Création d'une fiction sonore « Les chevaux du futur », avec Radio Méga : diffusion sur les ondes de la radio, soirée de présentation officielle en mai en présence des parents.
- Au mois d'avril, les enfants sont allés voir un match de foot au Groupama Stadium à Lyon. Ce projet a été financé par une action de mécénat menée par les étudiants d'une école de commerce de Valence (EGC).
- 3 camps ont été organisés par les professionnels de la Villa : en février, séjour à la neige dans le Vercors pour tout le groupe ; en juillet, un camp en tipis dans l'Hérault ; en août, un camp nature sous tente en Ardèche.
- Le projet fil rouge de l'été, « embellissement de la Villa », par lequel professionnels et enfants ont participé à l'entretien et la rénovation de la maison actuelle : plantations dans le jardin, peinture d'un mur dans la salle à manger, réorganisation des meubles de l'entrée, décoration des parties communes avec des photos des enfants...

- Au mois d'août, tous les enfants ont pu bénéficier d'une colonie ou d'activités en centre de loisirs.
- Rentrée de septembre : chaque enfant bénéficie d'une activité sportive individuelle en dehors de la Villa : judo, rugby, danse coréenne, escalade, foot...
- Tout au long de l'année : poursuite de l'aide aux devoirs un soir par semaine pour les primaires, assurée par Yves, bénévole.
- Les traditionnelles fêtes de la Villa se pérennisent : fin juin, déguisement, pique-nique et jeux d'eau dans le jardin ; fin décembre, fête de Noël.
- Poursuite des activités transversales au pôle Parentalités sous la forme de 3 ateliers menés par les psychologues et l'infirmière : des groupes de sensibilisation à la santé réunissant des enfants de la Villa et du CPFS ; des rencontres à destination des parents exclusivement, et la mise en place d'un temps ressource (« Un temps pour nous ») à destination de tous les professionnels du pôle.

DATE DE CRÉATION :

1976 : premier foyer pour adolescents dénommé « Foyer éducatif ».
2014 : ouverture de la « Villa Arc-en-Ciel » pour les plus jeunes.

LOCALISATION : Valence.

CADRE LÉGAL

Articles 375 à 375-8 du Code civil – assistance éducative (placement judiciaire).
Article L 221-1 du code de l'action sociale et des familles (placement administratif).
La Villa des enfants est une Maison d'enfants à caractère social (MECS).

PUBLIC : Garçons et filles de 6 à 12 ans.

CAPACITÉ : 9 enfants.



Structuration et qualité

- La cellule qualité a accompagné en 2024 la Villa des enfants sur plusieurs sujets :
 - L'écriture du projet d'établissement
 - La préparation et la réalisation de l'évaluation externe
 - Le déploiement du dossier informatisé de l'usager « Silao ».

Perspectives

Mise en œuvre des axes d'améliorations suite à l'évaluation externe :

- Travaux collectifs autour de la gestion des risques
- Réalisation d'un livret d'accueil adapté à l'âge des enfants
- Accompagnement à la mise en œuvre du projet d'établissement.

La Villa des enfants va déménager !

Depuis 2 ans, le projet immobilier de la future Villa des enfants est en œuvre dans le quartier de la Chamberlière à Valence. Cette évolution est nécessaire, la maison actuelle obsolète et vétuste n'étant plus adaptée aux besoins des enfants. L'ensemble immobilier acquis en 2024 nécessite d'importantes rénovations, les travaux de réhabilitation et de mise aux normes ont débuté pour une livraison prévue au mois de juillet 2025.

Au-delà de l'aspect technique, Nous avons réfléchi avec l'équipe à un projet innovant, tant au niveau de l'architecture que sur les plans pédagogique et éducatif :

- Faire une place aux parents dans le suivi de leur enfant, en visant la (re)construction du lien familial et la mise en valeur de leurs compétences pour préparer l'avenir et si possible le retour de l'enfant au foyer parental : un espace spécifique pour les visites médiatisées, et les temps de rencontre avec les parents.
- Donner tout l'espace nécessaire au soin, qu'il soit physique ou psychique, dans toutes ses dimensions d'apaisement et de stimulation, et dans ses manifestations collectives et individuelles. Des espaces de répit individuels sont prévus : salle refuge, espace de stimulation multisensorielle, espace de balnéothérapie.
- Offrir un cadre de vie agréable et tourné vers l'avenir, avec un bâtiment et un mode de vie respectueux de l'environnement, pour favoriser les apprentissages citoyens et considérer les générations futures.



CPFS

► CENTRE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ

Le CPFS est un dispositif d'accueil familial spécialisé pour enfants et adolescents qui associe l'action éducative d'une ou plusieurs familles d'accueil et celle d'autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs, psychologue, animateur, maitresse de maison) pour répondre à l'ensemble des besoins fondamentaux de l'enfant confié.

Chiffres-clés

- 57 jeunes accueillis sur l'année 2024 dont 14 fratries. Au 31/12/2024 : 30 filles et 19 garçons.
- 16 054 journées, dont 14 891 pour le Département de la Drôme, soit un taux d'occupation de 106 %.
- 15 entrées pour 27 demandes (40 %). Age moyen à l'entrée : 8 ans.
- Motifs de placement : violences familiales, conflit parental, maltraitance et négligences lourdes, absences parentales, absence de cadre éducatif adapté. 98 % se sont construits sur un mode d'attachement « insécure » (avec plusieurs gradations dans l'insécurité vécue).
- 25 % des jeunes ont une reconnaissance de handicap (MDH) ; 8 jeunes sont en attente de reconnaissance.
- Tous les enfants présentent des troubles manifestes de l'attachement, avec un lien insécure.
- 90 % des jeunes en scolarité dite « classique » (avec des soutiens personnalisés pour 15 %) ; 10 % en scolarité adaptée (ULIS, SEGPA, IME, DITEP...). Les scolarités « inclusives » à temps partiel mobilisent fortement l'équipe psychoéducative qui pallie également le manque d'AESH.
- 65 % des jeunes ont bénéficié avec leurs parents de visites en présence d'un tiers, ce qui a mobilisé un temps plein de travailleur social sur l'année.
- 8 jeunes ont quitté le service en 2024, avec une durée moyenne de 2.5 ans d'accueil.
- Situation à la sortie du placement : 1 bénéficie d'une AEMO, 1 avec une AEMOH, 1 au SAGAJM, 2 en MECS, en SAPMF, 2 en famille sans mesure.

Faits marquants

- Le recrutement de nouveaux assistants familiaux reste problématique. Le recours aux familles de parrainage est central pour permettre la mise en place du répit pour les assistants familiaux.
- Le rajeunissement des demandes d'admissions se poursuit,
- Le manque de places en éducation spécialisée et dans les dispositifs de soin au sens large, devient structurel et surcharge l'accueil familial.
- Poursuite de l'intégration des assistants familiaux dans les différentes instances de régulation (réunions d'équipe, groupe qualité, formations communes, etc.).
- Difficultés à faire face au nombre croissant de visites en présence d'un tiers.
- Réflexion à mener tant en interne qu'en externe sur de nouvelles modalités d'exercice des visites médiatisées.

Réalisations

- Le projet de service actualisé a été validé par le Conseil d'administration de l'association. Il redéfinit les processus d'intervention et les spécificités du CPFS.
- Inflation du nombre de visites en présence d'un tiers. Accueils sur la villa du service avec repas, sorties, accompagnement de grands-parents... 54 % du temps des référents éducatifs est dédié à ces visites, ce qui représente au total 1 ETP en 2024 comme en 2023.
- 2 assistants en formation DEAF.
- Poursuite de la mise en œuvre de la déclinaison de la loi de février 2022 modifiant le statut des assistants familiaux (week-ends de répit, rémunération, congés, contrat de travail, etc.).
- Poursuite de la participation active des assistants familiaux dans les réunions d'équipe psycho-éducative.
- Formation « Penser le travail d'équipe en complémentarité » par l'ANPF.
- Ateliers santé organisés par les psychologues du CPFS et de la Villa des enfants.
- Préparation et réalisation de l'évaluation externe.

Perspectives

- 2 enjeux majeurs sont toujours d'actualité en 2024 :
 - Le recrutement de nouveaux assistants familiaux
 - La mise en œuvre des visites médiatisées (visites en présence d'un tiers).
- Pour fidéliser de nouveaux assistants familiaux, 2 objectifs : mieux prendre en compte les besoins de répit et soutenir les familles d'accueil par un suivi « psycho-social » régulier.
- Investir dans la santé des enfants confiés, développer les partenariats avec les dispositifs de soin.
- Intégrer l'impact des visites médiatisées dans l'organisation du service.

Comme en 2023, le défi pour le pôle Parentalités associant la Villa des enfants, le CPFS et la Maison des Parentalités et des Médiations est de coordonner les prises en charge et d'organiser des transferts de compétences : mettre à profit les compétences des médiateurs familiaux pour la Villa des enfants, organiser des séjours de répit pour les enfants de la MECS en famille d'accueil ou de parrainage, proposer des ateliers thérapeutiques avec les psychologues du pôle.



MÉDIATION FAMILIALE ET CENTRE DE FORMATION

L'AEMF rassemble en groupement solidaire la Sauvegarde 26 et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 26). Son objectif est de préserver et/ou restaurer le lien familial, en soutenant et en confortant l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation. Outil de résolution des difficultés conjugales et familiales, la médiation est un processus de gestion des conflits, dans l'intérêt de l'enfant, tenant compte des besoins de chacun et particulièrement des mineurs, dans un esprit de coresponsabilité parentale.

Chiffres-clés

- 1 206 bénéficiaires en 2024 (887 en Drôme et 319 en Ardèche) ; 942 enfants concernés (837 mineurs et 105 majeurs).
- Nombre de demandes : 617 (363 Drôme et 254 Ardèche).
- Nombre de rendez-vous :
 - En Drôme : 871 séances de médiation, dont 554 séances d'information
 - En Ardèche : 468 séances de médiation, dont 315 séances d'information
- Types de conflits : séparation ou divorce (95 % en Drôme / 80 % en Ardèche), intergénérationnel grands-parents/parent/enfant ; parents/adolescent ; parent/jeune adulte (9 % / 10 %).
- La majorité des processus durent 3 mois. La moyenne du nombre de séances par médiation est de 4 entretiens.
- Nombres d'enfants concernés : 942.

Perspectives

- Lancement de l'évaluation de la qualité du service via une étude d'impact social.
- Aménagement de la Maison des Parentalités et des Médiations, avec pour objectif de « prévenir les troubles familiaux liés aux difficultés que présente l'exercice de la parentalité à tous les âges de la vie : répit parental et familial, ouverture d'espaces de parole et d'action pour les membres de la famille et les professionnels concernés par la parentalité ».

Réalisations

- Maintien des permanences téléphoniques par des médiateurs 2 mercredis par mois.
- Une médiatrice est présente une fois par mois à la Maison de la Justice et du Droit pour informer et orienter le public sur la médiation (10 permanences).
- Nous avons réalisé, sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche, 54 informations collectives pour les publics et partenaires sur la médiation familiale. Cela a concerné 477 personnes.
- Poursuite d'un travail de partenariat avec la CAF concernant les familles pour la mise en place de soirées à thème (groupes de paroles de parents séparés).
- Une couverture bi-départementale, avec 9 antennes en Drôme et 5 en Ardèche, au plus proche des familles.

Le centre de formation « Minerve médiation » a réalisé en 2024 :

Interventions en analyse de la pratique professionnelle

- 2 groupes d'APP
 - Groupe REMAID : 3 séances prévues, 3 séances réalisées
 - Groupe Point Clef à Grenoble : 3 séances prévues, 3 réalisées
- Au total 6 demi-journées prévues, 6 réalisées
- Nombre total de participants : 14

Formation

- 2 interventions de formation en tant que centre de formation :
 - 1 journée pour le Centre de médiation de Grenoble (avocats médiateurs) en avril
 - 5 journées pour l'association ANEF et son service le PAEJ entre avril et juin.
- 4,5 journées réalisées pour d'autres organismes de formation :
 - 2 journées pour Marianne Souquet Formation : intervention sur le deuil en médiation
 - 2,5 journées pour l'association La Turbine à Graines sur la médiation et le conflit.
- 4 interventions prévues, 4 réalisées
- Nombre total de participants : 49.

Interventions de médiation non familiale

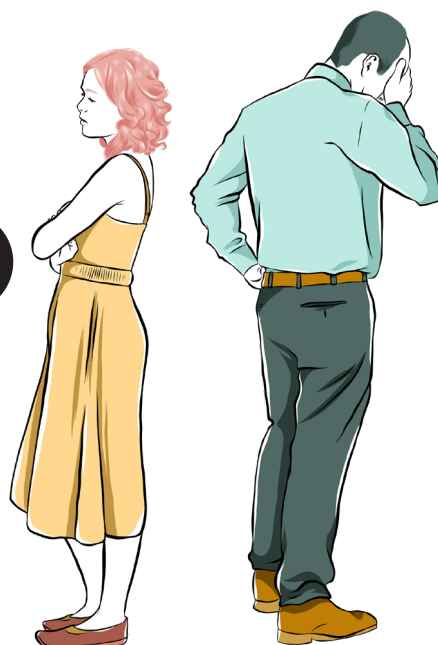
Une intervention de médiation à la demande de la MSA pour une situation de conflit dans une exploitation agricole. 3 demi-journées réalisées à Lorient au sein de l'exploitation.

Suite au départ en retraite, au 30 juin 2024, de Claire BONNELLE, coordinatrice, formatrice et écrivain en responsabilité de Minerve Médiation, les activités sont ralenties et une réflexion engagée au niveau de l'association, quant à la possibilité de poursuivre les activités de formation.

www.minerve-mediation.org/

Minerve
médiation

WWW.MINERVE-MEDIATION.ORG



DATE DE CRÉATION : 1992.

LOCALISATION :

- Drôme : Valence, Montélimar, Romans-Bourg-de-Péage, Saint-Vallier, Die, Nyons, Crest, Pierrelatte, Dieulefit en 2024.
- Ardèche : Aubenas, Joyeuse, Annonay, Bourg-Saint-Andéol, les VANS

TRIBUNAUX DE RÉFÉRENCE :

Valence et Privas, cours d'appel de Grenoble et Nîmes.

PUBLIC : Familles, parents, enfants, grands-parents, fratries majeures, ados.

CAPACITÉ : Non réglementée.

ESPACES RENCONTRES

L'Espace rencontre est un lieu d'accueil et de retrouvailles, de médiations spécifiques, de construction d'actes de négociation parentale. Il permet l'exercice du droit de visite, sa facilitation ou sa restauration, et l'organisation des modalités concrètes de son application dans le respect de l'autorité parentale.

Chiffres-clés

- 1 197 visites organisées pour 218 enfants. 329 entretiens avec les parents.
- 1 019 actes d'accueil, dont 744 rencontres parent-enfant dans les locaux, 248 rencontres parent-enfant lors de sorties, 27 rencontres parent-enfant dans des relais à la journée ou « passages de bras ».
- 125 demandes, 99 % orientées par le juge aux affaires familiales.
- 218 enfants reçus (+ 17,5 % par rapport à 2023).
- Âge des enfants : 28 % 7-11 ans, 26 % 11-14 ans, 20 % 14-18 ans, 18 % 4-7 ans, 8 % moins de 4 ans.
- Type de problématiques (parfois cumulées) : 70 % violence, 72 % conflit, 23 % addiction, 13 % pathologie psychologique ou psychiatrique, 35 % rupture de lien, 10 % incarcération.
- Les violences familiales, les problèmes psychologiques et les addictions sont en nette augmentation.
- 51 % de mesures complémentaires au droit de visite en espace rencontre, soit 96 mesures avec des suivis judiciaires dans le cadre de la protection de l'enfance.
- En 2024, le délai d'attente moyen est de 6 mois, 3 mois lorsque les 2 parties sont volontaires.

Réalisations

- Intensification sur les mercredis des entretiens avec les parents, mise en place des bilans et temps de régulation avec certaines familles en dehors des temps de visites.
- Orientation des parents si besoin en fin de mesure vers la médiation familiale.
- Réalisation avec certaines familles d'une progressivité dans l'accueil : sortie, relais à la journée. Ce travail demande du temps afin que les parents reprennent confiance l'un en l'autre.
- Mise en place d'un partenariat avec les autres services mandatés, notamment dans le cadre de la protection de l'enfance (rencontre partenariale, concertation, échanges divers...).
- Mise en place de visites plus individualisées répondant à des besoins spécifiques.

- Accompagnement des parents au cours de la mesure vers des entretiens parentaux en présence des accueillantes afin qu'ils puissent progressivement échanger au sujet de leur enfant.
- Soutien des adolescents à pouvoir exprimer leurs difficultés et besoins auprès de leur parent (entretien médiatisé).
- Développement de l'espace collectif qui amène des mouvements de socialisation et identificatoires des parents, souvent contraints d'être dans ce lieu.
- Accueil possible de la famille élargie de l'enfant ou de l'adolescent (beaux-parents, grands-parents, demi-frères et sœurs).
- Ouverture 2 samedis par mois d'un espace rencontre à Montélimar.
- Mise en place d'entretiens psychologiques pour les enfants réticents à rencontrer le parent non-gardien.

Création d'un lieu dédié à la parentalité et au répit parental : la Maison des Parentalités et des Médiations. Ouverture en avril 2024.

Perspectives

- Développement de l'offre en matière d'espace rencontre. Réflexion sur la création d'un espace rencontre pour les parents incarcérés.
- Ouverture de l'antenne de Montélimar 2 samedis par mois (2 dimanches en perspective).
- Poursuite de la mise en place de l'accompagnement des enfants en souffrance et de leur famille via des entretiens avec une psychologue du service, notamment pour les situations familiales où les enfants ont été témoins des violences conjugales.
- Création d'un espace rencontre à dispositif spécifique pour les 0-3 ans.

DATE DE CRÉATION : 2010.

LOCALISATION : Valence.

CADRE LÉGAL : Conventiement CAF. Agrément par la Préfecture de la Drôme en 2013.

PUBLIC : Enfants/adolescents et leurs parents ou grands-parents.

CAPACITÉ : Non réglementée.



enfants

parents



SCOPE ► SERVICE DE CONSULTATION ET D'ORIENTATION PSYCHOLOGIQUE ET ÉDUCATIVE

Le SCOPE exerce des mesures d'enquêtes psychologiques confiées par le juge aux affaires familiales dans des situations familiales difficiles et conflictuelles, qui concernent des enfants confrontés aux effets du divorce ou de la séparation de leurs parents. Les missions SCOPE sont assurées par des psychologues.

Chiffres-clés

- Suspension de l'activité du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024
- Nombre de demandes : 30 dossiers reçus.
 - 57 % émanant du TJ de Valence, (17 dossiers)
 - 40 % du TJ de Privas (12 dossiers)
 - et 3 % de la Cour d'Appel de Nîmes (1 dossier)
- 18 dossiers rendus en 2024 ; 5 dossiers en cours et 10 en attente au 31 décembre 2024.
- Délais d'attente en 2024 : 6 à 1 mois.
- 36 enfants sont concernés, âgés de 1 an à la majorité : 14 de 0-5 ans, 10 de 5-10 ans, 11 de 10-15 ans, 1 entre 15-18 ans.
- Depuis plusieurs années, notification fréquente d'une double ou triple mesure :

• SCOPE + espace rencontre	4
• SCOPE + enquête sociale	8
• SCOPE + médiation familiale	2
• SCOPE + expertise psychiatrique	2
• SCOPE seul	14

Début 2024, au vu du nombre de dossiers en attente, nous avons pris la décision de suspendre l'acceptation de nouvelles mesures SCOPE. Le temps d'attente des familles était sur la période de suractivité de 3 à 6 mois, et pouvait aller jusqu'à 11 mois. Nous avons signalé cette suspension aux tribunaux, qui l'ont bien comprise, mais pour répondre aux besoins des familles et des magistrats, il est nécessaire de trouver de nouveaux psychologues et davantage de temps de secrétariat afin de poursuivre cette prestation dans de bonnes conditions.

Le 1er novembre 2024, nous avons repris l'activité du SCOPE avec le soutien de certains psychologues de l'association et de nouveaux psychologues extérieurs. Début 2025, nous avons retrouvé un temps d'attente moyen de 3 à 4 mois.

DATE DE CRÉATION : 2011.

LOCALISATION : Valence.

TRIBUNAUX DE RÉFÉRENCE : Valence et Privas.

PUBLIC : Parents et enfants.

CAPACITÉ : Non réglementée.



VILLA ROBERVAL

► MAISON D'ENFANTS POUR LES 13-18 ANS

La Villa Roberval ou « Villa des ados » accueille les jeunes dans une petite unité de vie et les accompagne à leur sortie, quel que soit leur lieu d'hébergement (« hébergement diversifié » ou « hors les murs »). Au-delà de la vie quotidienne, l'objectif est de favoriser le bien-être et d'encourager l'insertion sociale et professionnelle des adolescents, en articulant projet individuel et vie de groupe. Les familles sont associées autant que possible au projet et à la vie de leur enfant.

Chiffres-clés

- 20 jeunes (12 filles et 8 garçons) accueillis sur l'année 2024.
- 4 792 journées, soit un taux d'occupation de 100,99 % dans le cadre de l'activité réalisée avec le Département de la Drôme.
- 7 entrées pour 14 demandes en 2024 (50 %).
- Âge moyen à l'entrée : 14 ans et 10 mois.
- Âge moyen à leur sortie pour ceux qui sont sortis dans l'année : 16 ans et 9 mois.
- Principaux motifs de placement : mal- traitement psychologique ou physique, carences/négligences parentales, maladie grave d'un ou des parents, absence de cadre ou cadre inadapté, conduites à risque et mises en danger.
- Sur les 20 jeunes que nous avons accueillis en 2024, 2 bénéficiaient d'une reconnaissance MDPH dont une jeune majeure en attente d'une place en ESAT et en foyer d'hébergement.
- Des suivis réguliers ont eu lieu au CMP Adolescents pour 2 jeunes, au CATTP pour 2 autres, au CMP Prévert pour 1, au SESSAD TLA pour 1. Plusieurs adolescents ont rencontré la psychologue du Point Relais Oxygène. Une jeune a rencontré un psychologue en libéral. 4 jeunes ont rencontré un psychiatre, soit au sein d'un CMP soit en libéral. Un lien régulier avec le DITEP Clair Soleil et l'Equipe Mobile Ressource a été mis en place concernant un jeune pour organiser une prise en charge en 2025. Une jeune a été hospitalisée en pédiatrie au CHDV en lien avec un trouble du comportement alimentaire.
- 8 jeunes ont fini leur placement en 2024, avec une durée moyenne de 2 ans et 9 mois.

Faits marquants

- Les efforts entrepris en 2023 ont porté leurs fruits en 2024 : sur le plan de la gestion RH, le recours à l'intérim a continué de diminuer tout au long de l'année pour quasiment disparaître en 2025 (-72% en 1 an).
- Dans le même temps, le nombre d'heures d'arrêts de travail a chuté de 39 % au cours de l'année
- Parallèlement, le nombre d'incidents et de fugues a continué à diminuer (de 253 en 2023 à 24 en 2024).
- Concernant les locaux, nous avons procédé cette année à l'installation d'une climatisation réversible. Ce nouveau système permet de gagner en confort au cours de la période estivale, mais également d'assurer le chauffage du bâtiment en lieu et place de notre chaudière au gaz.

Réalisations

Activités :

- Un mini camp a été organisé du 29 au 31 juillet 2024 à Marseille. A cette occasion les jeunes ont pu assister à un match de football dans le cadre des Jeux Olympiques.
- De nombreuses sorties éducatives ont été organisées : baignades, sortie à la mer, sortie vélorail, patinoire, luge, cinéma, etc. Plusieurs soirées ont également été organisées : festivals « Portes en fêtes », « Sur le Champ »...

Projets éducatifs :

Plusieurs projets ont été conduits en 2024 :

- Les ateliers du mardi soir (initiés en 2023) : ils sont animés par la psychologue avec l'appui des éducateurs. Il peut s'agir d'ateliers de relaxation, de jeux collectifs ou d'ateliers créatifs.
- Plusieurs ateliers pédagogiques ont également été animés par les professionnels de l'équipe : cuisine, jardinage, pâtisserie...
- Le projet « Regards », destiné à une quinzaine de jeunes de la Villa et du service d'accueil de jour Tremplin, a été pensé pour offrir aux jeunes divers espaces pour prendre soin d'eux, favoriser leur bien-être et soutenir leur estime d'eux-mêmes. Plusieurs séances individuelles de socio-esthétique ont été organisées, suivies de séances de photographies prises par une professionnelle. Ce projet a également associé les parents et proches des jeunes de la Villa. Les photographies ont fait l'objet d'une exposition et l'ensemble du projet a donné lieu à la réalisation d'un film.

Qualité :

En janvier 2024, nous avons finalisé l'actualisation du projet de service.

- En fin d'année l'évaluation externe de la Villa a été réalisée par le cabinet ID&ES. Les retours directs faits à l'équipe par les évaluateurs relèvent un niveau de qualité rarement atteint par une MECS, ceci d'autant plus que l'établissement a vécu en 2022 une situation de crise importante.



Perspectives

Après avoir traversé une crise importante en début d'année 2022, l'établissement a su réinterroger ses pratiques et améliorer la qualité de ses accompagnements.

L'année 2025, dernière année du CPOM actuel avec le Département de la Drôme, constituera une occasion d'échanges et de partages avec la Direction Enfance Famille, sur les enjeux qui traversent notre établissement :

Trouver un équilibre financier :

Notre déficit est lié à un fort dépassement de notre budget portant sur la masse salariale de l'établissement. Il s'explique par un organigramme éducatif insuffisant de 7,5 ETP pour l'ensemble de la Villa des adolescents, soit 6 ETP affectés au fonctionnement de l'internat et 1,5 ETP au fonctionnement de l'hébergement diversifié. Dans les faits, l'internat ne peut pas fonctionner avec 6 ETP, à moins de supprimer les fonctionnements en doublure et ne pas remplacer les salariés absents.

La question du soin :

Afin d'être en mesure de répondre aux besoins en matière de santé des mineurs qui nous sont confiés, il est nécessaire que nous puissions salarier des professionnels qualifiés, psychologue et infirmière, avec un volume d'heures d'intervention suffisant.

Continuer à consolider les pratiques :

Dans un secteur d'activité qui présente un manque d'attractivité et un risque réel de déprofessionnalisation, il nous apparaît primordial de continuer à consolider nos pratiques.

Il s'agira donc pour nous de continuer en 2025 à maintenir des temps d'analyse clinique et de formation réguliers, en vue de continuer à adapter nos pratiques aux évolutions du public accompagné.

Nos axes de travail prioritaires pour 2025

- En matière d'aménagement, nous souhaitons rendre l'emplacement de la Villa des adolescents plus attractif, en le protégeant des regards extérieurs et en libérant de l'espace en lieu et place de l'actuel parking : ouvrir un nouvel accès sur la rue, dresser une palissade, végétaliser...
- Nous souhaitons également poursuivre le travail d'amélioration continue de la qualité, dans le prolongement des conclusions du rapport d'évaluation externe : poursuite du travail portant sur la gestion des risques, travail sur le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle, réactualisation du règlement de fonctionnement...
- Enfin, l'année 2025, dernière année du CPOM actuel, constituera une occasion d'échanges avec le Département tout à la fois sur des diagnostics partagés, une réévaluation des besoins et la formulation de nouvelles propositions d'actions.

Malgré les difficultés rencontrées, l'ensemble des professionnels de la Villa des adolescents reste fortement mobilisé afin d'accompagner les jeunes confiés. Le modèle de la « MECS traditionnelle » étant aujourd'hui mis à mal, sans doute conviendra-t-il demain de repenser des modalités d'accompagnement plus innovantes et adaptables à l'évolution des besoins des adolescents.



DATE DE CRÉATION

1976 (premier foyer pour adolescents dénommé « Foyer éducatif »).

LOCALISATION : Valence.

CADRE LÉGAL

Articles 375 à 375-8 du code civil
– assistance éducative.
La Villa Roberval est une Maison d'enfants à caractère social (MECS).

PUBLIC

Garçons et filles de 13 à 18 ans.

CAPACITÉ

13 jeunes (7 sur la Villa et 6 en hébergement diversifié).



LRA ► LIEU DE RÉPIT ET D'APAISEMENT

Le lieu de répit et d'apaisement constitue pour des jeunes en grande difficulté un temps de rupture avec leur milieu de vie et leur environnement. A travers un cadre suffisamment sécurisant et structurant, il vise l'apaisement et le changement de comportement du jeune accueilli.

Chiffres-clés

- 31 jeunes (19 filles et 12 garçons) accueillis sur l'année 2024.
- 1 404 journées, soit un taux d'occupation de 83,3 %.
- 26 admissions pour 26 jeunes distincts et 110 demandes (23,6 %).
- Age moyen à l'entrée : 16 ans.
- Origine géographique : 7 de la Drôme, 5 de Paris, 4 du Var, 3 des Bouches-du-Rhône, 3 du Rhône, 2 du Gard, 2 de l'Hérault, 2 du Maine-et-Loire, 1 du Nord, 1 de Haute-Savoie, 1 des Hauts-de-Seine.
- Principaux motifs de placement : mise en danger du mineur dans son environnement familial, nécessité de mise sous protection, rupture institutionnelle (difficulté de prise en charge), crises répétitives, absence de motivation pour tout projet socioprofessionnel, absence de perspectives de placement au regard de la complexité de la problématique.
- 28 jeunes ont terminé leur placement en 2024, avec une durée moyenne de 65 jours (192 jours concernant les jeunes drômois).
- Situation à la sortie du placement : 15 en MECS, 3 en lieu de vie, 1 en placement familial, 1 en placement à domicile, 2 en placements ASE non déterminés, 2 en famille sans mesure, 1 avec une mesure de milieu ouvert, 1 en contrat jeune majeur, 1 en accueil de jour, 1 en errance.

Réalisations

- Plusieurs activités et sorties collectives ont été organisées cette année : un camp itinérant à vélo du 3 au 5 juillet à destination de la côte méditerranéenne, des activités via ferrata, accrobranche, escape game, canoë, futsal...
- Individuellement et comme chaque année, de très nombreuses activités ont été mises en place : équitation et équitérapie, randonnées et ballades diverses, activités sportives (salle de sport, boxe, arts martiaux...), médiation animale, réflexologie, sophrologie, hammam, danse, musique, arts plastiques...
- Enfin, nous avons retenu le cabinet d'architecte AAKO afin de conduire le travail de réhabilitation de nos locaux, précédemment occupés par le CER de Puygiron. Le projet a fait l'objet d'échanges avec les professionnels du service afin d'être le plus possible en adéquation avec l'accompagnement des mineurs confiés.

Perspectives

- Les travaux de réhabilitation de nos locaux devraient être lancés en 2025.
- Le LRA est un service à caractère expérimental dont la convention doit être renouvelée pour l'année 2025. Dans le même temps, le Département de la Drôme aura diffusé un appel à projet portant sur la création d'un dispositif d'Accueil de Répit et d'Apaisement de 6 places, destinées à un public de mineurs présentant des problématiques multiples et âgés de 10 à 18 ans. Notre établissement répondra à cet appel à projet et proposera dans ce cadre, une offre d'accompagnement réactualisée, qui, nous l'espérons, retiendra l'attention du Département.
- Au regard des caractéristiques du public du LRA, nécessitant des réponses plurielles, il nous apparaît indispensable que nos partenariats se renforcent encore, tant avec le Département qu'avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'accompagnement des jeunes.

DATE DE CRÉATION

Juin 2020 (et précédemment octobre 2014 concernant l'activité des séjours de rupture)

LOCALISATION : Puygiron (26160)

CADRE LÉGAL

Le LRA est un service à caractère expérimental (disposition prévue au titre de l'alinéa 12 de l'article L312-1 du CASF). Il est autorisé par contractualisation avec le Département de la Drôme pour une durée de 2 ans renouvelable jusqu'au 31 décembre 2024.

CAPACITÉ : 6 mineurs au maximum (plus possibilité d'une place en urgence). 2 places sont attribuées au Département de la Drôme.

PUBLIC : Filles et garçons âgés de 13 à 18 ans.



SAGAJM

► SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR GRANDS ADOLESCENTS ET JEUNES MAJEURS

Le SAGAJM permet d'assurer l'accompagnement éducatif des adolescents et jeunes majeurs vers l'autonomie nécessaire à leur insertion sociale. Il a pour objectifs de garantir la satisfaction de leurs besoins primaires et d'éviter leur marginalisation, mais aussi de permettre à chaque jeune de prendre conscience de ses compétences et de les développer.

Chiffres-clés

- 48 jeunes accompagnés au cours de l'année 2024 (21 filles et 27 garçons).
- 9 660 journées pour le Conseil départemental de la Drôme, soit un taux d'occupation de 98 %. 732 journées ont été facturées au Conseil départemental de l'Ardèche, soit 2 jeunes accompagnés tout au long de l'année.
- Types de mesures : 16 % de mesures en garde directe ordonnées par le juge des enfants, 72 % de contrat jeune majeur signés avec le Conseil départemental de la Drôme, 2 % en accueil provisoire (mesure administrative) de l'ASE Drôme, 10 % de mesures confiées par l'ASE dans un cadre judiciaire.
- 22 entrées en 2024 pour 29 demandes (76 % de réponses positives aboutissant à une admission).
- Âge moyen à l'entrée : 17 ans et 5 mois. 59 % des jeunes entrés en 2024 étaient mineurs au moment de leur admission.
- Situation avant l'entrée au SAGAJM :
 - 41 % des jeunes accueillis dans le service bénéficiaient précédemment d'une mesure de placement
 - 22,8 % d'une mesure d'action éducative en milieu ouvert
 - 22,7 % de CJM exercés par le Département
 - 9 % d'une mesure d'investigation éducative
 - Un seul jeune (4,5 %), ne bénéficiait d'aucune mesure éducative.
 - 15 jeunes ont fini leur placement en 2024, avec une durée moyenne de 20 mois.
 - Un seul jeune (4,5 %), ne bénéficiait d'aucune mesure éducative.
- 15 jeunes ont fini leur placement en 2024, avec une durée moyenne de 20 mois.
- Hébergement en sortie du placement : 8 retours en famille, 3 en logement autonome, 2 en couple, 2 en « autonomie aidée » (FJT).
 - Insertion socioprofessionnelle :
 - 4 sans solution,
 - 5 en emploi dont un CDI,
 - 1 en poursuite de scolarité,
 - 5 en formation.

Faits marquants

- Le manque de maturité de certains jeunes et leur difficulté à se protéger rendent compliquée la mise en appartement autonome, même dans le cadre de structures adaptées de type foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou résidences étudiantes. Certains se trouvent vite envahis et indirectement responsables de troubles de voisinage.
- Les demandes concernent fréquemment des jeunes relevant de soins spécialisés. L'intensité des troubles psychologiques, les comportements qui en découlent et leur impact sur les capacités des jeunes à mettre en œuvre un projet professionnel ou de formation confronte l'équipe éducative à ses limites et questionne les critères d'admission.
- Les jeunes porteurs de handicaps rencontrent de nombreuses difficultés dans le monde du travail. Certains sont à la fois trop en difficulté pour relever du milieu ordinaire, mais pas suffisamment pour bénéficier d'une place en structure adaptée (ESAT), même avec une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Réalisations

- Malgré les difficultés rencontrées afin de pallier l'absence de TISF, l'équipe est restée engagée dans l'organisation d'activités collectives. Outre le partage d'expérience, ces activités permettent de rompre solitude et sentiment d'isolement, notamment pour les jeunes qui ne s'inscrivent pas dans une activité quotidienne, qu'elle soit de nature scolaire, formative ou professionnelle.
- Plusieurs activités ont été proposées cette année : Intervention du CIDFF sur les violences conjugales, spectacle à la Comédie de Valence, sorties en pleine nature, fête de l'été et fête de fin d'année... En matière d'amélioration continue de la qualité :
- Réactualisation du projet de service (septembre 2024), précédé de 5 séances de travail thématiques conduites avec l'équipe.
- Evaluation externe du service conduite en octobre 2024, ayant souligné le bon niveau de qualité du service et la richesse de ses pratiques.

Perspectives

Face à l'augmentation constante de la proportion de jeunes présentant des troubles psychiques et/ou cognitifs, il s'avère de plus en plus difficile d'accompagner les jeunes qui nous sont confiés, vers un degré d'autonomie susceptible de pouvoir garantir leur insertion future.

Pour autant, et au regard des besoins de ces jeunes, le SAGAJM doit pouvoir s'adapter afin de les accompagner de manière pertinente et efficace. Afin de répondre à cet enjeu crucial, les pratiques du service devront progressivement évoluer, notamment par le biais de la formation professionnelle continue et le renforcement de certains de nos partenariats : Maison de l'Autonomie, associations œuvrant dans le champ du handicap, CMP...



DATE DE CRÉATION : 2007.

LOCALISATION : Valence et alentours.

CADRE LÉGAL

- Articles 375 à 375-8 du code civil pour les mineurs en assistance éducative (protection de l'enfance)
- Article L 222-5 du code de l'action sociale et des familles pour les jeunes majeurs bénéficiant d'un « contrat jeune majeur » (CJM) avec le Département
- Code de justice pénale des mineurs pour certains jeunes jugés pour des actes de délinquance (justice pénale des mineurs).

PUBLIC : Filles et garçons de 16 à 20 ans révolus.

CAPACITÉ : 31 jeunes, dont 27 jeunes avec le Département de la Drôme

CER ► CENTRE ÉDUCATIF RENFORCÉ

Le CER a pour vocation de proposer une rupture dans le parcours infractionnel, mais aussi un cadre contenant, structurant et constructif durant 4 mois, à 6 mineurs placés sous-main de justice, âgés de 15 ans ½ à 17 ans ½. Au travers d'un programme d'activités soutenu, une prise en charge individualisée est proposée afin d'éviter la récidive et de préparer le mineur à investir un projet personnalisé après son placement en CER.

Chiffres-clés

- 23 jeunes accueillis sur l'année 2024.
- 1 637 journées, soit un taux d'occupation de 75 %.
- 19 admissions pour 217 demandes (8,8 %).
- Âge moyen à l'entrée : 16,34 ans.
- Origine géographique : 39 % Région Sud-Est, 44 % Région Centre-Est.
- Principaux motifs des placements : 13 % pour vol aggravé, 13 % pour atteinte aux personnes, 74 % pour infraction à la législation sur les stupéfiants.
- 12 jeunes ont fini leur placement en 2024, avec une durée moyenne de 3,9 mois.
- Situation à la sortie du placement : 3 mineurs ont fugué, 3 orientés en placement pénal, 8 retours en famille avec suivi PJJ, 1 orienté en MECS, 1 incarcéré.

Réalisations

- Le projet du CER « Le Passage » est basé sur un fonctionnement hybride alliant file-active (ouverture du service toute l'année) et une prise en charge plus individualisée, avec un accueil par demi-groupe de 3 mineurs tous les 2 mois sur la base d'une session de 4 mois.
- Le CER « Le Passage » ayant ouvert en avril 2023, l'année 2024 a été sa première année entière d'activité.
- Les premières sessions ont permis la mise à place de nouveaux partenariats autour de la nature, du maraichage, du sport.

Perspectives

- Stabiliser et fédérer l'équipe autour du projet, d'un programme de formations adaptées, du débriefing de situations complexes.
- Développer la culture de légumes anciens, relancer les arbres fruitiers.
- Optimiser la gestion des récoltes, fabriquer des caisses en bois pour le stockage, réfléchir à la possibilité de livraisons pour le CEF.
- Identifier et mobiliser des partenaires pour d'éventuels dons du potager.
- Sensibiliser les jeunes à l'écologie, la préservation des ressources, et notamment travailler sur la gestion de l'eau.
- Développer le réseau de partenaires pour enrichir les possibilités d'activités.



DATE DE CRÉATION : 1997.

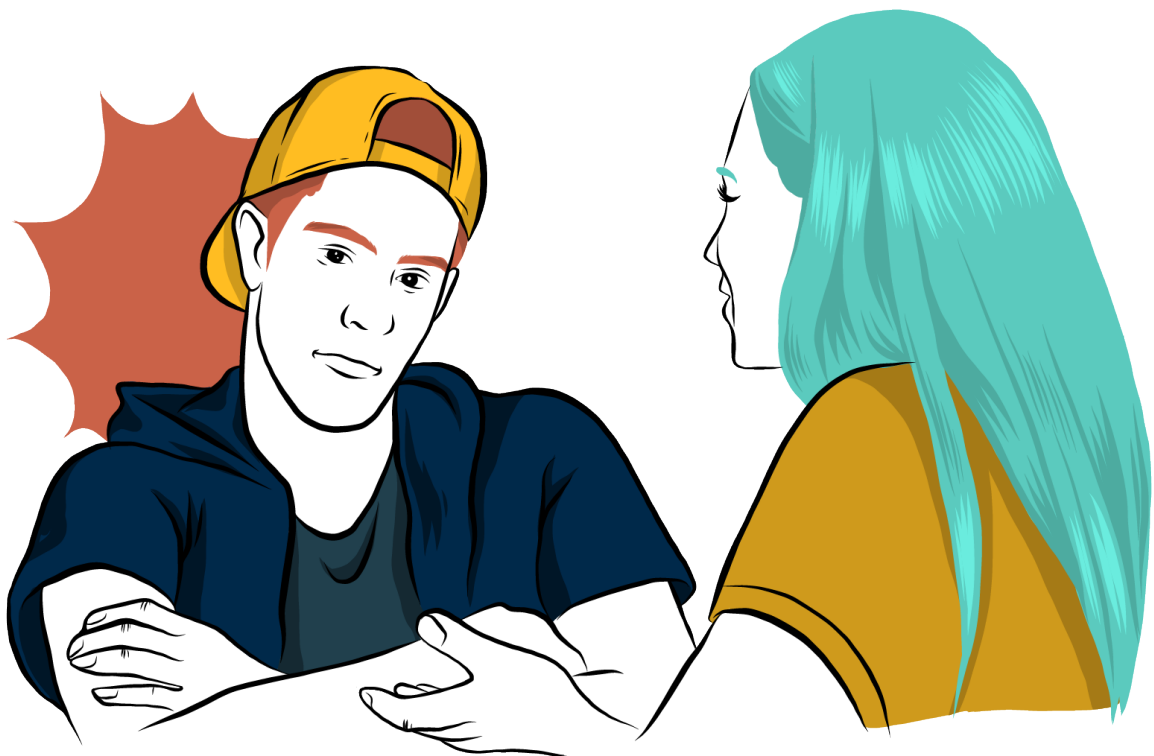
LOCALISATION

Saint-Paul-lès-Romans depuis mars 2023.

CADRE LÉGAL : Code de Justice pénale des mineurs. Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

PUBLIC : Garçons délinquants âgés de 15,5 à 17,5 ans.

CAPACITÉ : 6 mineurs.



CEF ▶ CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ

Le CEF de Valence, accueille un groupe de 12 adolescents placés sous main de justice, confiés dans un cadre délictuel ou criminel. Il s'agit d'élaborer pour chaque jeune une trajectoire personnalisée et de définir un projet individualisé d'insertion sociale et professionnelle adapté selon la durée du placement.

Le projet éducatif est construit en fonction des particularités et de la personnalité de chacun, dans une approche de soin psychologique et/ou psychiatrique, à partir des observations croisées des différents pôles d'intervention du centre : éducatif, médico-psychologique, scolaire, professionnel, sportif, artistique, vie quotidienne.

Chiffres-clés

- 38 jeunes accueillis sur l'année 2024 (depuis 2003, le CEF a accueilli 540 mineurs).
- 3 376 journées, soit un taux d'occupation de 76,9 % suite à des difficultés de recrutement.
- 29 admissions pour 894 demandes (3,2 %).
- Âge moyen à l'entrée : 16 ans et 9 mois.
- Origine géographique : 60,5 % Région Centre-Est, 21,1 % Région Sud-Est, 13,2 % Région Sud, 5,3 % Région Centre. 10,5 % des jeunes accueillis en 2024 sont originaires de Drôme-Ardèche.
- 26,3 % des jeunes accueillis avaient déjà été incarcérés au moins une fois.
- 61,8 % des jeunes ont été confiés au CEF par un juge des enfants.
- 1 jeune a été hospitalisé en psychiatrie pour un total de 30 jours.
- Principaux motifs de placement : 29 % pour infraction à la législation sur les stupéfiants, 29 % pour atteinte aux personnes, 21 % pour atteinte aux biens.
- 14 jeunes ont fini leur placement en 2024, avec une durée moyenne de 6 mois.
- Situation à la sortie du placement : 11 retours en famille avec suivi PJJ, 5 mineurs incarcérés, 9 en fugues, 2 en placement pénal (HD, UEHC), 1 placé en lieu de vie.

Réalisations

- 16 jeunes ont été en stage (1 à 24 jours) ; 104 conventions de stages ont été signées, soit 518 journées de stage.
- 2 élèves ont obtenu le certificat de formation générale (CFG). Réalisation d'un journal du CEF et d'exposés, rédaction de CV et lettres de motivation. 2 élèves ont obtenu leur ASSR2.
- Santé : les mineurs bénéficient de consultations chez les médecins généralistes et spécialistes et au Centre santé jeunes. Pour tous : ateliers d'éducation à la santé, à la sexualité, sur les addictions, travail sur les compétences psychosociales, gestes de premiers secours. 260 entretiens psychologiques. Mise en place de la psychoboxe, dispositif thérapeutique qui vise la mise au travail des problématiques de violence, subies en tant que victime et/ou agies en tant qu'auteur.
- Activités : ateliers techniques (rénovation et remise en état du CEF, chantiers espaces verts, fabrication et montage de mobilier...), sorties sportives (participation au challenge sportif Drôme-Ardèche, musculation, VTT, sports de contact, marche, géocaching, golf, pétanque, tennis, partenariat avec le Comité de rugby de la Drôme...), initiation à la plongée sous-marine sur l'île du Frioul, participation à la collecte de la Banque alimentaire, ateliers bien-être, sensibilisation à l'histoire du XX^{ème} siècle, aux institutions françaises, au thème de la radicalisation. Partenariat avec l'Armée (SPAHS). Participations aux événements PJJ : Parcours du Goût à Dijon, Bulles en fureur, Des cinés la vie.

Perspectives

Le CEF traverse des périodes de turbulences depuis 2020 qui se sont intensifiées entre 2022 et 2023, avec de très nombreux postes vacants, fragilisant le fonctionnement courant et rendant impossible l'accueil des mineurs tel qu'attendu par notre autorité de tarification.

En 2024, malgré la vacance du poste de direction, l'équipe du CEF s'est stabilisée, des postes restés vacants ont pu enfin être pourvus. Cette stabilisation a permis un retour à un taux d'occupation de 76,9 % soit le taux le plus élevé de ces 5 dernières années.

Dans ce contexte, l'enjeu majeur pour l'année 2025 sera de reconstituer une équipe de direction et de stabiliser l'équipe nouvellement recrutée.

Il sera nécessaire de poursuivre le soutien de l'équipe du CEF afin de lui permettre de dépasser les obstacles et de reconstruire un quotidien professionnel alliant qualité de vie au travail et qualité des prises en charge.

DATE DE CRÉATION : 2003.

LOCALISATION : Valence.

CADRE LÉGAL : Code de Justice pénale des mineurs. Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

PUBLIC :
Garçons délinquants de 16 à 18 ans.

CAPACITÉ : 12 mineurs.



CHD ► CENTRE D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ

Le CHD accompagne 9 adolescent(e)s ou jeunes majeur(e)s, en Drôme, Ardèche et au-delà, pendant 6 mois renouvelables dans le cadre pénal. L'accompagnement est individuel et personnalisé. L'hébergement est choisi et adapté en fonction du projet de chaque jeune et de ses capacités à être autonome.

Placement « hors les murs », le CHD s'appuie sur le parcours individuel du jeune. Il s'adresse à des jeunes ayant commis des actes de délinquance, à leur sortie d'incarcération ou de placement contenant (CER, CEF...), lorsque le retour au domicile familial n'est pas immédiatement envisageable ou souhaitable. Il permet la consolidation du travail éducatif et thérapeutique engagé auparavant et débouche sur un projet d'insertion sociale et professionnelle avancé.

Chiffres-clés

- 15 jeunes (14 garçons et 1 fille) suivis sur l'année 2024 (depuis 2008, le CHD a accueilli 187 jeunes).
- 2 908 journées, soit un taux d'occupation de 88,5 %.
- 9 admissions pour 49 demandes (19 %).
- Âge moyen à l'entrée : 17,2 ans.
- Origine géographique : 40% région Centre-Est, 47% région Sud-Est, 7% région Grand Centre, 7% région Sud.
- Provenance : 3 étaient au CEF de Valence, 3 en CER, 4 en famille ; 3 jeunes sortaient d'incarcération, 1 était en EPE et 1 se trouvait dans une autre situation.
- 12 jeunes ont été hébergés en famille de parrainage pour un nombre total de 1 448 journées.
- 6 jeunes ont fini leur placement en 2024, avec une durée moyenne de 9,18 mois.
- Situation à la sortie du placement : 1 a quitté le service à la fin de la prise en charge, 1 à l'âge de sa majorité, 1 a été incarcéré, 2 sont rentrés en famille avec un accompagnement de milieu ouvert, 1 a été orienté en EPE après la mainlevée du placement.

Réalisations

- L'insertion sociale et professionnelle, mais également les valeurs : le travail d'équipe, le respect, la persévérance, la discipline... s'acquièrent et s'expérimentent à travers des projets éducatifs concrets.
- En 2024, deux jeunes du CHD ont participé au Parcours du Goût, un concours culinaire national organisé par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), qui se tenait cette année à Dijon. Pour la première fois, la Sauvegarde a présenté une équipe mixte du pôle justice pénale des mineurs, avec 2 jeunes de chaque service, CER, CEF et CHD. L'équipe de la Sauvegarde de Valence a brillamment représenté la Drôme en remportant le premier prix amateur de cuisine, et gagné une journée « Master Class » avec le chef Fabrice BRUNET de la Maison Lenôtre à Paris.
- Dans le domaine de la santé, les ateliers « psychoboxe » ont été maintenus. Il s'agit d'un dispositif thérapeutique qui permet au sujet en souffrance d'explorer et de comprendre son rapport à la violence à travers une expérience de mise en mouvement corporelle.

Perspectives

- Améliorer de manière continue l'accompagnement des familles de parrainage en leur proposant des séances d'analyse de la pratique professionnelle, des temps d'échanges et d'information, à la fois pour consolider la qualité du lien avec les bénévoles et garantir une meilleure prise en charge des jeunes.
- Renforcer et développer les compétences des professionnels en proposant des formations pour répondre toujours mieux aux problématiques des jeunes.
- Relancer le partenariat avec Romans International pour diversifier le travail éducatif et offrir aux jeunes la possibilité de partir à la découverte d'un autre pays et d'une nouvelle culture, tout en s'engageant dans des actions à caractère humanitaire.

DATE DE CRÉATION : 2008.

2001 pour le SAPMN, prédécesseur du CHD.

LOCALISATION : Valence.

CADRE LÉGAL : Code de Justice pénale des mineurs. Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

PUBLIC : Garçons et filles sous main de justice de 15 à 21 ans.

CAPACITÉ : 9 mineurs et jeunes majeurs.



PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

► ÉDUCATEURS DE RUE

Les éducateurs de rue de la Prévention spécialisée sont au contact des jeunes dans les lieux publics, pour leur proposer de l'information, des activités et un accompagnement individualisé visant à éviter les conduites à risques, les incivilités, la délinquance, le décrochage scolaire et la marginalisation des plus en difficulté ou en souffrance. Outre l'absence de mandat administratif ou judiciaire, l'intervention s'appuie sur 3 principes fondateurs : la confidentialité, l'anonymat des jeunes et de leur famille et leur libre adhésion.

Chiffres-clés

- Le service de Prévention spécialisée est constitué de 3 équipes :
 - **Montélimar** (3 quartiers « politique de la ville ») : 6 éducateurs, dont 1 coordinatrice, et 1 psy de rue pour 3 quartiers Politique de la ville
 - **Pierrelatte** (1 quartier Politique de la ville) : 2 éducateurs : 2 éducateurs
 - **Crestois – Pays de Saillans** (territoire de revitalisation rurale) : 2 éducateurs et 1 psy de rue.
- En 2024, les 3 équipes sont intervenues auprès de :
 - **Montélimar** : 1 100 jeunes dont 125 jeunes en « accroche », 37 en accompagnement, 39 familles connues, 15 familles accompagnées
 - **Pierrelatte** : 1 054 jeunes dont 23 jeunes en « accroche », 82 en accompagnement, 51 familles connues, 33 familles accompagnées
 - **Crestois – Pays de Saillans** : 350 jeunes dont 33 jeunes en « accroche », 30 en accompagnement, 19 familles connues, 8 familles accompagnées.
- Profil des jeunes accompagnés :
 - **Montélimar** : 63 % de garçons et 37 % de filles, âge moyen de 17 ans - 21 % ont plus de 22 ans.
 - **Pierrelatte** : 57 % de garçons et 43 % de filles, âge moyen de 15 ans.
 - **Crestois – Pays de Saillans** : 57 % de garçons et 43 % de filles, âge moyen de 18 ans - 10 % ont plus de 21 ans.
- Origine de la relation : travail de rue, partenaires (établissements scolaires, Mission Locale...), copains et réseaux sociaux, institutions d'insertion et médico-sociales, familles.

DATE DE CRÉATION : 1974.

LOCALISATION

Montélimar, Crest (territoire Crestois – Pays de Saillans avec Aouste-sur-Sye, Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre et Saillans), Pierrelatte.

CADRE LÉGAL

Habilitation par le Département et conventionnement tripartite avec les collectivités territoriales (commune, communauté de communes, agglo).

PUBLIC

Garçons et filles de 10 à 21 ans.

CAPACITÉ

Non réglementée.



Réalisations

Le travail des équipes de Prévention spécialisée s'organise à partir des besoins des jeunes identifiés sur un territoire, et diffère donc d'une équipe à l'autre.

- **Présence sociale** : travail de rue (bas d'immeuble, bars, snacks, skate-park, squares...), interventions dans les établissements scolaires, présence sur les événements festifs (manifestations, concerts...).
- **Charrette santé** : stand mobile visant à promouvoir les comportements à moindres risques et à proposer un espace d'échange et d'informations. Nombre de charrettes santé : 3 à Montélimar, 12 à Pierrelatte et 16 sur le Crestois, dont 4 charrettes « santé mentale ».
- **Important réseau partenarial** sur chaque territoire : collectivités, établissements scolaires, institutions sociales et de justice, acteurs de la santé, de la formation, de l'insertion et de l'emploi, éducation populaire et animation socioculturelle, mobilité, loisirs... La Prév' fait partie des réseaux « Ados Addicto » (Montélimar) et « Folie douce » (Crestois).
- Participation au dispositif « **Promeneurs du Net** » et présence sur les **réseaux sociaux** : Facebook pour toucher parents et partenaires et Instagram pour communiquer avec les jeunes.
- **Montélimar** : sorties bivouac, activité Jump et sortie patinoire, dans le cadre des chantiers loisirs : travail à la ferme, déménagement et aménagement du local de Pracomtal (3 chantiers en 2024 pour 9 jeunes).
- **Crestois – Pays de Saillans** : chantier loisir avec l'Espace jeune de la CCCPS (4 jeunes).
- **Pierrelatte** : sorties randonnée, patinoire et accrobranche (12 jeunes), suite aux chantiers loisirs : vente de pizzas et boissons, emballages cadeaux Centrakor (3 chantiers réalisés par 6 jeunes).

Perspectives

- Renouvellement des conventions pluriannuelles avec les communes
- Pérennisation des postes de psychologues de rue
- Renforcement des actions de prévention des conduites à risque et promotion de la santé mentale sur l'ensemble des territoires d'intervention
- Finalisation et diffusion du projet de service actualisé
- Poursuite des chantiers éducatifs
- Adaptation et utilisation du logiciel « Traject »
- Recrutement potentiel d'un 3ème psychologue de rue pour le territoire de Pierrelatte.

Les chantiers éducatifs

Les jeunes les plus en difficulté échappent aux démarches classiques d'insertion et de formation. Pour les remobiliser, leur apporter des compétences et une expérience, les chantiers éducatifs leur offrent un contrat de travail et un accompagnement, en répondant à des besoins de collectivités locales ou d'entreprises.

- **Montélimar** : 11 chantiers éducatifs réalisés, soit 40 contrats de travail pour 25 jeunes (11 filles et 14 garçons de 16 à 21 ans).
- **Crest** : 4 chantiers éducatifs au bénéfice de 9 jeunes soit 10 contrats de travail.

> 840 heures rémunérées pour 34 jeunes concernés. 50 contrats de travail ont été signés.

Les partenaires :

- Ville de Montélimar
- Ville de Crest
- Biovallée.

Perspectives 2025 :

- **Montélimar** : Même cadre que 2024 pour les chantiers en partenariat avec la Politique de la Ville.
- **Crest** : Poursuite du partenariat avec Biovallée
- **Pierrelatte** : Développement de chantiers avec ENEDIS.

TREMLIN

► SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR ÉDUCATIF

Tremplin est un service d'accueil de jour éducatif (SAJE) destiné aux adolescents en situation de déscolarisation ou de décrochage scolaire, symptomatique d'autres difficultés sociales ou familiales. Il accompagne chaque jeune individuellement dans un espace de travail collectif. Les parents sont associés au projet de leur enfant et accompagnés dans l'exercice de leur fonction parentale.

Chiffres-clés

- 24 jeunes (11 filles et 13 garçons) accueillis sur l'année 2024.
- 4 748 journées, soit un taux d'occupation de 112 %.
- L'âge moyen des jeunes est de 15 ans.
- Motifs de placement : déscolarisation ; absence de projet ; difficultés de comportement ; carence éducative ou manque de cadre.
- 6 jeunes ont quitté le service en 2024, avec une durée moyenne de 16 mois.
- Situation à la sortie du placement : 1 jeune entré dans le dispositif droit commun avec la mission locale ; 2 jeunes en formation avec maintien en famille ; fin de mesure anticipée pour 3 jeunes.

Réalisations

- Citoyenneté : partenariat avec la Maison Pour Tous du Petit Charran autour du « Monopoly des Inégalités »
- Camps : dans le Lubéron en avril et septembre, à la mer à Carqueiranne en octobre
- Projet « REGARDS » : action commune avec la Villa des adolescents.

Perspectives

- Le développement du volet « formation » pour les jeunes, avec une ouverture sur une dimension qualifiante (CQP).
- La consolidation de l'axe « insertion » du projet pédagogique, en développant les ateliers techniques.
- Le développement des chantiers éducatifs, pour renforcer l'insertion professionnelle.
- Le projet de rénovation du site de la rue Roberval.
- La pérennisation des postes transversaux indispensables au service : l'infirmière et le chargé de mission sur la démarche qualité.

DATE DE CRÉATION : 2007.

LOCALISATION :
54 rue Roberval, 26000 Valence.

CADRE LÉGAL

- Articles 375 à 375-8 du code civil (assistance éducative)
- Article L 221-1 du code de l'action sociale et des familles (aide administrative)
- Code de justice pénale des mineurs pour certains jeunes jugés pour des actes de délinquance (justice pénale des mineurs).

PUBLIC : Garçons et filles de 12 à 18 ans.

CAPACITÉ : 16 places.



PE ► PLACEMENT EXTÉRIEUR DE PERSONNES ÉCROUÉES

Le placement extérieur (PE) est un aménagement de peine prononcé par un juge d'application des peines à la suite d'une demande motivée du détenu. Il varie d'une durée de 3 à 12 mois et permet d'éviter une sortie « sèche » de détention en préparant la réinsertion sociale et professionnelle de la personne incarcérée.

DATE DE CRÉATION : 2014.

LOCALISATION : Puygiron
(10 km à l'Est de Montélimar).

CADRE LÉGAL : Justice pénale des
majeurs. Service pénitentiaire d'insertion
et de probation (SPIP).

PUBLIC : Détenus majeurs.

CAPACITÉ : 20 places.



Réalisations

En 2024, nous avons développé l'insertion par le logement en travaillant les possibilités de bail glissant lorsque la situation du placé le permet. La condition sine qua non est l'investissement de la personne écrouée dans ce projet de vie.

Un travail a également été engagé avec tous les placés sur le paiement des dommages et intérêts aux victimes. Parallèlement à sa peine d'emprisonnement, chaque personne écrouée ayant été condamnée au civil doit rembourser aux parties civiles une somme plus ou moins importante suite à la décision judiciaire. Une saisie sur salaire est mise en place avec l'employeur du placé pour lui permettre d'assurer le paiement attendu - les magistrats y sont sensibles.

Perspectives

- L'enjeu essentiel du service est son équilibre financier et le contrat d'activité doit être rigoureusement respecté. De ce point de vue, les délais de traitement des demandes d'admission au titre de l'article 723-15 du code de procédure pénale sont beaucoup plus courts.
- Un autre enjeu est l'optimisation du parc locatif pour l'ensemble des 17 appartements gérés par le service.

Chiffres-clés

- 43 personnes écrouées suivies sur l'année 2024, 5 333 journées d'activité. 80 % de taux d'occupation
- 32 admissions pour 65 demandes
- Age moyen à l'entrée : 39 ans
- Origine géographique : 63 % Valence, 7 % Casabianda, 5 % Riom, 5 % Bonneville, 2 % Arles, 2 % Salon de Provence, 2 % Albertville, 2 % Roanne, 2 % Varcès
- Principaux motifs d'incarcération : récidive multiple, conduite sans permis, vol, détention et trafic de stupéfiants, violences conjugales, séquestration, viol, inceste
- Principales problématiques personnelles : addictions, rupture familiale, désocialisation
- Durée moyenne de placement : 5,6 mois
- 13 personnes sont en situation d'emploi en fin de placement extérieur, soit 46 % des placés
- 57 % des personnes sortantes sont allées au terme de la mesure de placement extérieur.





Evaluation des 8 établissements et services de protection de l'enfance

Conformément à la loi et aux attendus de l'Etat et du Département, les 8 établissements et services concernés par le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé entre le Conseil départemental et la Sauvegarde 26 ont été évalués en 2024 selon les critères de la Haute Autorité de Santé (HAS).

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence de plusieurs cabinets accrédités, la Sauvegarde 26 a retenu le cabinet ID&ES pour son ancrage dans la région Auvergne Rhône-Alpes et le profil des évaluateurs mobilisés, qui ont tous une expérience de terrain et/ou de direction dans la protection de l'enfance. Nous souhaitons en effet que les évaluateurs connaissent les profils des enfants et familles que nous accompagnons et comprennent la complexité de nos modalités d'intervention.

Les évaluations ont été globalement satisfaisantes ; des personnes accompagnées (« accompagnés traceurs ») ont pu être entendues pour chaque service, les professionnels se sont mobilisés pour répondre aux questions et apporter des « éléments de preuve » (« traceurs ciblés »), et la démarche qualité menée au sein de l'association depuis 2021 a été valorisée, de même que la modernisation de l'association sur le plan numérique et sa mise en conformité au regard du règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD).

Reste à structurer et déployer une politique commune de gestion des risques, ce qui est le programme, en 2025, du plan d'amélioration continue de la qualité pour les 8 établissements et services évalués.



Puygiron : un site en transition, une réflexion collective

En 2024, la Sauvegarde 26 a engagé une réflexion approfondie sur l'avenir du site de Puygiron, propriété de l'association depuis 1980. Ce lieu, ancien centre équestre et espace d'accueil éducatif, est aujourd'hui partiellement inoccupé. L'objectif de cette démarche est de redonner sens et utilité à ce bien, en lien avec les besoins du territoire.

La mission, confiée à l'Espace de Recherche et de Prospective (ERP), repose sur une approche participative et territorialisée.

Une première phase d'écoute a permis de rencontrer de nombreux acteurs locaux (élus, associations, habitants, professionnels) et de réaliser un diagnostic technique et réglementaire du site. Cette phase a mis en lumière à la fois des freins (vétusté, contraintes d'urbanisme, accessibilité) et des opportunités : une forte attente locale pour une réappropriation progressive du lieu, et **l'émergence d'une communauté d'acteurs issus des secteurs social, éducatif, culturel et agricole.**

Cinq scénarios d'évolution ont été identifiés, allant de la cession à un opérateur privé, à la transformation du site en espace d'expérimentation souple, en passant par une appropriation progressive par les acteurs locaux.

Afin de poser les premiers jalons concrets, une proposition de « projet martyre » a été formulée. Elle combine :

- une occupation temporaire du site par des acteurs locaux à travers des événements, micro-projets ou installations légères ;
- la préfiguration d'une ferme pédagogique inclusive, à vocation éducative, sociale et environnementale.

Ce projet vise à enclencher une dynamique réelle, visible et évaluable, tout en laissant la porte ouverte à d'autres évolutions à moyen et long terme.

Au-delà du cas de Puygiron, cette démarche interroge plus largement le rôle des fonciers associatifs dans la transition des territoires ruraux. Elle illustre la volonté de la Sauvegarde 26 de **penser ses ressources foncières comme des leviers d'innovation sociale, au service de l'intérêt général.**



Mieux s'accepter pour
accepter l'autre, son
regard, la relation



Projet « Regards » : mieux s'accepter pour accepter l'autre, son regard, la relation

L'adolescence est un moment de transformations physiques et psychiques d'autant plus difficile à traverser pour des jeunes placés en protection de l'enfance, dont le rapport au corps est altéré par les traumatismes et négligences vécus.

Le projet « Regards » est né de constats partagés :

1. L'apparence compte pour tous
2. Soigner son corps et son image fait du bien en profondeur
3. Pour pouvoir aimer l'autre sereinement, il faut s'aimer suffisamment soi-même.

Grâce aux financements alloués par la Fondation des Amis de l'Eterlou et la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme, nous avons pu proposer à 11 jeunes (7 filles et 4 garçons) de Tremplin (accueil de jour éducatif) et de la Villa des adolescents (maison d'enfants à caractère social) 15 mois rythmés par :

- 4 séances individuelles de socio-esthétique : dans la douceur et la bienveillance, les jeunes ont pu expérimenter le confort et le calme de ces moments privilégiés hors du quotidien ;
- 3 ateliers collectifs pour se retrouver et partager, avec pour objectif l'acquisition de connaissances réutilisables en autonomie par la suite : découverte de la colorimétrie et soin des mains, fabrication de produits cosmétiques maisons, soins du visage et/ou maquillage ;

- une soirée avec leurs « personnes de choix » : chaque jeune a été invité à choisir une personne de son entourage familial pour partager un atelier de fabrication de savons et un atelier de soin des mains, suivis d'un grand buffet - l'occasion pour les jeunes de transmettre à leur proche ce qu'ils avaient déjà pu apprendre et expérimenter ;

- une séance photo individuelle puis avec son proche sous le regard d'une meilleure ouvrière de France : moment intense pour apprivoiser l'objectif, prendre de l'assurance, se surprendre à poser et même à apprécier le moment ; puis découvrir les photos, s'ébahir devant les images... et commencer à poser un regard différent sur soi ;

- et tout au long du projet, le regard du vidéaste qui capture les temps forts, les regards, les émotions, les impressions... qui retrace le chemin parcouru et fait un film souvenir à re-regarder.

Point d'orgue du projet « Regards », un vernissage a eu lieu le 3 décembre à la Médiathèque Latour Maubourg de Valence : une soirée aux allures de gala, lors de laquelle le film et les photos ont été dévoilés aux familles, proches, professionnels et financeurs. Les adolescents se sont montrés élégants, épanouis et fiers, certains capables de prendre la parole en public ou de faire le service au buffet.

MERCI À toutes les personnes qui ont rendu ce projet possible, et MERCI aux jeunes de nous avoir fait confiance, de s'être investis joyeusement, de s'être autorisés à vivre cette aventure et de nous avoir donné la possibilité de les voir grandir.



La maison des petits



Une urgence nationale : protéger nos enfants

Chaque semaine, en France, un enfant meurt de maltraitance. Toutes les trois minutes, un autre est victime de violences sexuelles. En 2022, 344 000 mineurs et jeunes majeurs ont été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), mais le manque de familles d'accueil complique leur prise en charge. Face à cette urgence, il est essentiel d'agir avec des solutions adaptées et innovantes.

En Drôme, une situation préoccupante

En 2024, l'ASE de la Drôme accompagnait 4 000 mineurs et jeunes majeurs, dont 1 500 placés. Marqués par des violences physiques et psychologiques, ces enfants souffrent de troubles affectifs et relationnels profonds, d'un manque de repères et de soutien adapté.

La Maison des Petits : un refuge pour se reconstruire

Portée par la Sauvegarde 26, la Maison des Petits est un lieu d'accueil sécurisé pour les enfants de 6 à 12 ans. Elle propose un accompagnement individualisé, un soutien à la parentalité, une alimentation saine et un cadre éco-responsable, favorisant leur reconstruction.

Briser le cycle de la maltraitance

En accueillant des fratries et en aidant les familles, la Maison des Petits offre bien plus qu'un toit : elle donne à chaque enfant la chance d'un nouveau départ.

L'originalité du projet :

Une approche globale : La Maison des Petits ne se limite pas à l'hébergement, elle propose un accompagnement éducatif, psychologique et médical pour aider chaque enfant à se reconstruire.

Une prise en charge précoce : En intervenant dès 6 ans, on évite que les traumatismes s'ancrent et se transforment en troubles plus graves.

Un lieu qui maintient les fratries ensemble :

Trop souvent séparés faute de solutions adaptées, les frères et sœurs peuvent ici grandir ensemble et se soutenir.

Les 4 axes d'innovation de la Maison des Petits :

- 1. Prendre soin des enfants et de leur santé mentale :** un suivi individualisé pour aider chaque enfant à surmonter ses traumatismes.
- 2. Soutenir les parents dans leur parentalité :** des temps de visite et d'accompagnement pour renforcer les liens parent-enfant et favoriser un retour en famille.
- 3. Apprendre aux enfants à bien se nourrir pour bien grandir :** des ateliers de nutrition et des repas faits maison pour améliorer le bien-être physique et mental.
- 4. Créer un environnement éco-responsable pour les citoyens de demain :** une sensibilisation quotidienne à une alimentation durable et à la protection de la planète.





Prendre soin des enfants : l'espace Snoezelen

Parmi les espaces de soin aménagés dans la Maison des Petits, figure une salle de stimulation multisensorielle « Snoezelen », financée grâce au soutien de l'ADPS.

L'approche Snoezelen fait son apparition dans les années 1970 en Hollande. Le terme Snoezelen est la contraction de Snuffelen (renifler, sentir) et de Doezenen (sommoler), qui pourrait se traduire par la notion d'exploration sensorielle, de détente et de plaisir.

Cette approche a d'abord été utilisée pour les personnes atteintes de handicap mental dans le but de les mettre en confiance, de les aider à mieux communiquer et à entrer en relation avec les autres. Les résultats obtenus ont conduit à développer la méthode dans le champ de la petite enfance (crèches) et de la protection de l'enfance.

Le Snoezelen est une activité mise en place dans un espace spécialement aménagé, éclairé d'une lumière tamisée, bercé d'une musique douce, un espace dont le but est de recréer une ambiance agréable. On y fait appel aux cinq sens : l'ouïe, l'odorat, la vue, le goût et le toucher.

L'espace multisensoriel permet à l'enfant d'être plus à l'écoute de ses besoins et de ses émotions. Les sensations perçues sont rassurantes et favorisent le lâcher-prise et la détente. C'est un moment de pause dans une atmosphère agréable où il se sent en sécurité.

Enfants, professionnels et parents vont découvrir de nouvelles sensations et une autre façon d'être en relation, de prendre en compte leurs émotions.

La réalisation d'un espace sensoriel nécessite des aménagements spécifiques : une salle dédiée avec des équipements qui permettent la stimulation et de stimuler les différents sens : musique, bruits, lumière, effets visuels, boîte avec des objets à toucher, dans un espace sécurisé, accueillant et chaleureux.

Donateurs et mécènes : un soutien indispensable

La prise en charge quotidienne des enfants est assurée grâce au financement de l'aide sociale à l'enfance par le Département de la Drôme, sans qui la protection des enfants ne serait pas possible.

Cependant, nous avons besoin des mécènes pour voir plus loin, offrir aux enfants plus de possibilités de bien grandir, en finançant des **projets innovants** comme la Maison des Petits.

C'est le soutien des **mécènes** qui rend ce projet possible, et nous aurons besoin de leur soutien pour **pérenniser** la Maison des Petits dans les années à venir.

Merci aux mécènes de la Maison des Petits, votre don fait la différence pour l'avenir des enfants.

Pour soutenir le projet :



Chaque don compte !

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement nos partenaires, nos financeurs et nos mécènes, ainsi que tous les bénévoles, familles de parrainage, volontaires, qui cheminent au quotidien avec nous au côté des enfants, des jeunes et de leurs parents.



MERCI AUX MÉCÈNES DE LA MAISON DES PETITS !

GRANDS DONATEURS



CAISSE D'ÉPARGNE
LOIRE DROME ARDECHE



Bienfaiteurs



Soutiens



ANNUAIRE DES SERVICES

Pôle Milieu ouvert - Interventions éducatives à partir du domicile

Service d'Investigation Éducative (SIE)

238 rue Barnave - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 43 94 30

sie@sauvegarde26.org

Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 82 66 20

aemo@sauvegarde26.org

Service d'Accompagnement Educatif Intensif et Précoce (AEIP)

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 74 16 37

aeip@sauvegarde26.org

Service d'Adaptation Progressive en Milieu Familial (SAPMF)

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 82 82 12

sapmf-aemoh@sauvegarde26.org

Pôle Parentalités - Accueil enfants et familles

Centre de Placement Familial Spécialisé (CPFS)

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 43 80 20

cpfs@sauvegarde26.org

Villa des Enfants (Villa Arc-en-ciel)

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 43 80 20

secretariat-villaenfants@sauvegarde26.org

Maison des Parentalités et des Médiations

34 rue du 4 Septembre - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 82 19 04

aemf@sauvegarde26.org

Médiation Familiale

34 rue du 4 Septembre - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 82 19 04

aemf@sauvegarde26.org

Espace Rencontre

34 rue du 4 Septembre - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 82 19 06

aemf@sauvegarde26.org

Service de Consultation et d'Orientation Psychologique et Éducative (SCOPE)

34 rue du 4 Septembre - 26000 VALENCE

aemf@sauvegarde26.org

Pôle Hébergement - Accueil adolescents et jeunes adultes

Villa des Adolescents (Villa Roberval)

- Hébergement Diversifié (HD)

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 42 14 29

feducatif@sauvegarde26.org

Lieu de Répit et d'Apaïsment (LRA)

740 chemin de la Tuilière - 26160 Puygiron

Tél. 04 75 53 90 56

sejour-apaisement@sauvegarde26.org

Service d'Accompagnement pour Grands Adolescents et Jeunes Majeurs (SAGAJM)

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 42 14 29

feducatif@sauvegarde26.org

Pôle Justice pénale des mineurs

Centre Éducatif Renforcé (CER)

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 42 43 53

cer@sauvegarde26.org

Centre Éducatif Fermé (CEF)

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 86 00 16 / Fax 04 75 42 42 19

cef@sauvegarde26.org

Centre d'Hébergement Diversifié (CHD)

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 25 92 54 / Fax 04 75 25 92 58

chd@sauvegarde26.org

Pôle

Prévention Spécialisée (PS) - Chantiers éducatifs

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 78 53 30 / Fax 04 75 42 43 53

prevention@sauvegarde26.org

Tremplin - Accueil de jour

54 rue Roberval - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 78 53 30

secretariat-tremplin@sauvegarde26.org

Placement Extérieur de Personnes Écrouées

740 chemin de la Tuilière - 26160 Puygiron

Tél. 04 75 53 95 81 / Fax 04 75 53 81 75

placement-exterieur@sauvegarde26.org

Siège social

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 82 19 00 / Fax 04 75 55 79 67

siege@sauvegarde26.org

QUE TU LUI DONNES UN CRAYON
ET L'ENFANT BÂTIT SA MAISON
QUATRE CARREAUX POUR LE CIEL
UNE CHEMINÉE POUR NOËL
A GAUCHE UN POMMIER
POUR LA TARTE
A DROITE UN VOILIER
POUR QU'ON PARTE
QUE TU LUI DONNES UN CRAYON
ET L'enfant BATIT SA MAISON

Claude NOUGARO



Sauvegarde 26

ENFANCE & ADOLESCENCE



Dream Solutions - © Illustrations par Capucine SIVIGNON - 06/2025

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX
Tél. 04 75 82 19 00
contact@sauvegarde26.org
sauvegarde26.org